RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau seine NORMANDIE
Agence de l'eau
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Agence de l'eau
Seine-Normandie

RAPPORT **d'activité** 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION
(RENOUVELÉ EN FÉVRIER 2021)

Président : Marc Guillaume,
Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris,
Préfet coordonnateur de bassin
1er Vice-Président : Denis Merville
2e Vice-Président : Daniel Marcovitch

Collectivités territoriales
Marie-Laure Beaudoin, Belaïde Bedreddine, François Cholley, Martine Eap-Dupin, Nicolas Juillet, Dan Lert, Denis Merville, Valérie Nouvel, Eva Roussel, Bernadette Vannobel, Pierre Vogt

Usagers et personne qualifiée
Isabelle Gaillard, Bruno Haas, Catherine Jourdain, Philippe Lagauterie, Cécile Laugier, Christian Lécussan, Ghislaine Lefeuvre, Maurice Lombard, Daniel Marcovitch, Sylvie Morel, Léopold Sarteau

État et ses établissements publics
DRIAAF d'Ile-de-France
Directeur général de l'office national de la biodiversité (OFB)
DRIEA de la région Ile-de-France
DRIEE de la région Ile-de-France
Directeur général de VNF
Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris
Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris
Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie
Directeur de l'ARS d'Ile-de-France
DIRM Manche Est - mer du Nord
Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Représentants du personnel de l'agence
Jérôme Ratiarson (titulaire)
Anne-Louise Guilmain (suppléant)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
(AU 31 DÉCEMBRE 2020)

Président : Marc Guillaume
1er Vice-Président : Denis Merville
2e Vice-Président : Samuel Bouquet

Collectivités : Pierre Bell-LIOCH, Célia Blauel, Christian Bourillon, Patrick Chauvet, François Cholley, Serge Deslandes, Nicolas Juillet, Philippe Laurent, Denis Merville, Frédéric Molossi, Pierre Vogt

Usagers : Samuel Bouquet, François Desmonts, Isabelle Gaillard, Bruno Huvelin, Philippe Lagauterie, Cécile Laugier, Christian Lécussan, Maurice Lombard, Rémi Loubeyre, Alexis Maheut, Léopold Sarteau

État et ses établissements publics : inchangé

Représentants du personnel de l'agence de l'eau :
Hubert Ferrand (titulaire), Emmanuel Jestin (suppléant)

Photo en couverture : *Héron*

ÉDITO p.3

2020, EN CHIFFRES p.4

2020, LES TEMPS FORTS p.6

LES INSTANCES DE BASSIN p.8

LES AIDES p.10
Adaptation au changement climatique p.12
Qualité et richesse des milieux aquatiques p.14
Protection des eaux littorales p.16
Réduction des pollutions domestiques p.18
Soutien aux territoires les plus fragiles p.20
Réduction des pollutions industrielles p.22
Réduction des pollutions agricoles p.24
Gestion quantitative p.26
Sur les territoires p.28

LES REDEVANCES p.34
Des recettes fiscales environnementales au bénéfice des milieux aquatiques p.35

LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE p.38
Adapter les outils de la politique de l'eau p.39

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE p.44
Mobilisation auprès des pays en voie de développement p.45

LA SENSIBILISATION p.48
Communiquer pour mobiliser p.49

LA CONNAISSANCE p.52
Connaître pour agir p.53

LES MOYENS p.56
Adapter les moyens de l'agence de l'eau p.57
Le bilan budgétaire p.60
Organigramme de l'agence de l'eau p.63

ÉDITO

Marc Guillaume,
Président du conseil d'administration de l'agence de l'eau, Préfet coordonnateur de bassin, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris

Je suis heureux d'avoir rejoint le 25 septembre 2020 un des acteurs majeurs de la politique de l'eau en tant que Président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie. En 2020, les agences de l'eau ont été particulièrement mobilisées pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique.

D'une part, des mesures d'urgence ont été prises afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la poursuite de leurs missions. Ainsi, le versement d'acomptes et la couverture des surcoûts liés aux mesures de protection ont permis de soutenir la trésorerie des collectivités, des entreprises, professions agricoles et porteurs de projets. Par ailleurs, des aides à l'hygiénisation des eaux usées (85 projets financés à hauteur de 2,9 M€) ont été apportées afin de réduire la propagation environnementale du virus.

D'autre part, des investissements importants ont été réalisés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement afin d'assurer la reprise économique et garantir la soutenabilité écologique. Le plan de relance a ainsi permis d'amplifier les mesures de soutien aux projets d'assainissement, de production et distribution d'eau potable et de restauration des milieux aquatiques. Les agences de l'eau ont été désignées comme opérateurs du plan de relance de l'État, signe d'une confiance renouvelée et d'une volonté commune de préparer l'avenir en accompagnant de nouveaux projets.

Enfin, je salue la mobilisation de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour son soutien au « Plan baignade » qui vise à renforcer la biodiversité et améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne afin de rendre possible la baignade à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Sandrine Rocard,
Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie par intérim

Présenter un rapport d'activité pour l'année 2020 est un exercice délicat : nous ne disposons pas encore du recul nécessaire pour tirer les conséquences de la crise que nous traversons. Nous pouvons néanmoins nous féliciter que les maîtres d'ouvrage du bassin, les agents de l'agence de l'eau et ses partenaires aient continué à agir, avec dynamisme, au service de l'intérêt général et fait progresser les projets relatifs à l'eau et à la biodiversité.

Grâce à la réactivité du comité de bassin et du conseil d'administration, l'agence de l'eau a rapidement adapté ses conditions d'aide, à travers l'adoption de plans d'urgence et de reprise, et accepté le report de l'encaissement de certaines redevances, sans pour autant mettre en péril sa capacité d'intervention financière.

Le niveau d'engagement des aides de l'agence pour l'année 2020 a été, in fine, soutenu et conforme aux prévisions. La forte augmentation des aides en faveur des pratiques agricoles favorables à la protection des ressources en eau est à noter.

2020 a aussi été l'année de l'élaboration du projet de SDAGE* 2022-2027, grâce à un travail collaboratif entre les équipes de l'agence de l'eau, de la DRIEE** et les membres du comité de bassin dont il faut saluer la qualité, malgré des échanges à distance ne facilitant pas le dialogue.

L'agence de l'eau a, enfin, poursuivi le déploiement de son projet d'établissement interne et des chantiers de mutualisation de ses actions avec celles des cinq autres agences de l'eau. La création, en septembre 2020, de la direction des systèmes d'information et des usages numériques, pilotée par l'agence de l'eau Seine-Normandie, en est l'illustration la plus significative.

Je souhaite que 2021 nous permette de construire plus sereinement l'avenir, avec la mobilisation de tous autour du plan de relance, de la révision à mi-parcours de notre programme d'intervention et de la finalisation du nouveau SDAGE, qui sera la boussole du bassin Seine-Normandie pour six années.

---

* Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie.

2020, EN CHIFFRES

4

CONTRATS DE PARTENARIAT

sont passés avec des grandes entreprises ou des branches professionnelles

115

millions d'euros

pour accompagner la transition agricole soit une progression de 25 % par rapport à 2019 (92 M€)

218 millions d'euros

MOBILISÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU POUR AIDER LES ACTEURS DE L'EAU DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE :

- **10 millions** dans le cadre des mesures d'urgence prises, en mai, concernant notamment la gestion des boues des stations d'épuration avant épandage, liée au Covid 19

- **208 millions** soit 140 M€ au plan de reprise et 68 M€ au plan de relance mis en place par l'agence de l'eau en juin et novembre

32 %

DE COURS D'EAU SONT EN BON OU TRÈS BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE (BILAN 2020)

576 millions d'euros

d'aides pour l'eau et la biodiversité dont 50 % pour des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique

29 contrats « Eau & Climat »

sont signés avec les acteurs de l'eau

15 millions de personnes

TOUCHÉS PAR LA CAMPAGNE « EN IMMERSION »

créée par les agences de l'eau et le ministère de la Transition écologique et solidaire

diffusée via les réseaux sociaux

310 km de cours d'eau

restaurés ou entretenus

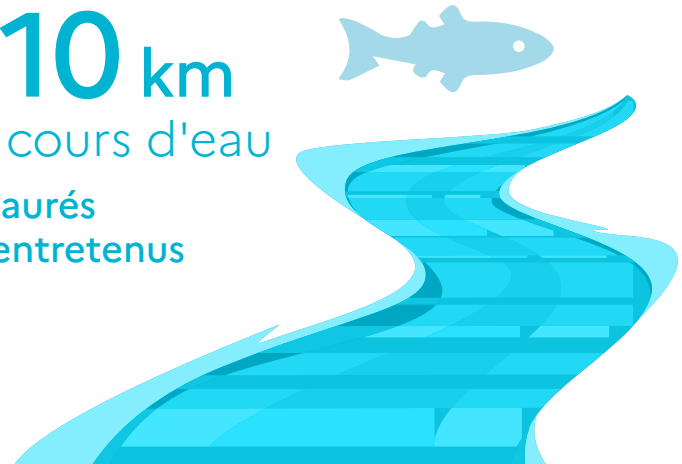

679 millions **de redevances perçues**

dont la majorité est prélevée via la facture d'eau

2020, LES TEMPS FORTS

Appel à l'innovation

3 novembre, l'appel à projets « Innovations pour la gestion de l'eau » est lancé. Les projets concernés s'appuient sur les technologies du numérique, de l'intelligence artificielle et d'économie circulaire. Les candidatures sont ouvertes aux collectivités, entreprises et associations du bassin Seine-Normandie jusqu'au 30 avril 2021.

La création d'une direction interagences

Le 1er septembre est créée la Direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) dans le cadre du plan de mutualisation des 6 agences de l'eau.

L'agence de l'eau mobilisée face à la crise sanitaire

Le 15 juin, le conseil d'administration adopte un plan de reprise, doté de 140 M€. Il a pour but de soutenir les investissements prioritaires pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, notamment en augmentant les taux d'aide et les budgets consacrés aux actions agricoles. Une prolongation de ces aides jusqu'à fin 2021, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, accompagnée d'un budget supplémentaire de 68 M€ de crédits de l'État sont adoptés par le conseil d'administration en novembre.

Adoption du projet du SDAGE 2022-2027

Le comité de bassin Seine-Normandie adopte, le 14 octobre, le projet du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), avec un objectif ambitieux : d'ici 2027, amener la moitié des cours d'eau du bassin au bon état écologique, contre 32 % aujourd'hui. Prochaine étape en 2021 : la consultation du public.

5 rendez-vous pour accompagner la reprise de l'économie

Cinq « Forum des acteurs de l'eau», sont organisés en ligne par le comité de bassin et l'agence de l'eau, du 2 novembre au 10 décembre. Au cœur des échanges : le plan de relance en complément des mesures d'urgence lancées également par l'agence de l'eau, en mai, pour aider les acteurs de l'eau à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Les filières agricoles à bas niveau d'intrants mobilisées

5 février, lancement d'un appel à projets visant à développer les filières agricoles à bas niveau d'intrants : en 2020, 4 M€ viennent soutenir les investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits qui garantissent un impact environnemental compatible avec la politique de protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Plan d'action pour la baignade en Seine et en Marne

PROGRAMME EAU 2019 2024 & CLIMAT

Pour rendre la Seine et la Marne « baignables » à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et solidaire, ouvre le 17 octobre le comité de pilotage pour faire le point sur l'état des chantiers en cours et la mise à disposition des nouvelles aides à disposition des particuliers et des collectivités. Un plan d'action de 1,4 milliard d'euros sera cofinancé par l'agence de l'eau.

Plus de 600 personnes

participent à une journée d'échanges (témoignage, tables rondes, films, conférence) 100 % digital à l'occasion du colloque « Eau potable & économie agricole : les outils pour protéger l'eau » organisé le 8 décembre par l'agence de l'eau avec l'Assemblée des communautés de France.

PSE : les agences de l'eau rémunèrent les services environnementaux des exploitations agricoles

Le 28 février, au salon de l'agriculture, des agriculteurs et des collectivités des bassins Adour-Garonne et Seine-Normandie présentent à Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, les premiers résultats de l'expérimentation des « paiements pour services environnementaux » (PSE), qui bénéficient du soutien financier des agences de l'eau. Ce dispositif est l'une des mesures prévues par le plan biodiversité du 4 juillet 2018 et les assises de l'eau. L'évaluation des services environnementaux repose sur trois principaux critères : la présence de prairies et la longueur des rotations culturales ; la faible utilisation de pesticides et de fertilisants minéraux ; la préservation des haies, des bois et des zones humides.

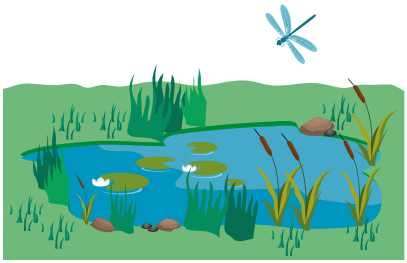

LES INSTANCES DE BASSIN

Malgré la crise sanitaire, l'agence de l'eau a maintenu un rythme de travail intense avec les instances de bassin en adaptant les modalités de travail à travers l'organisation de visioconférences et de consultations des instances par voie d'échanges électroniques.

François SAUVADET, Président du comité de bassin, Président du Département de la Côte-d'Or, Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté

Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau, sont des assemblées d'élus, d'usagers de l'eau (industriels, professions agricoles, associations de pêche, de protection de la nature, de consommateurs…), et de représentants de l'État qui définissent, dans le cadre de la politique nationale de l'eau, les orientations de l'agence de l'eau adaptées aux enjeux du bassin Seine-Normandie.

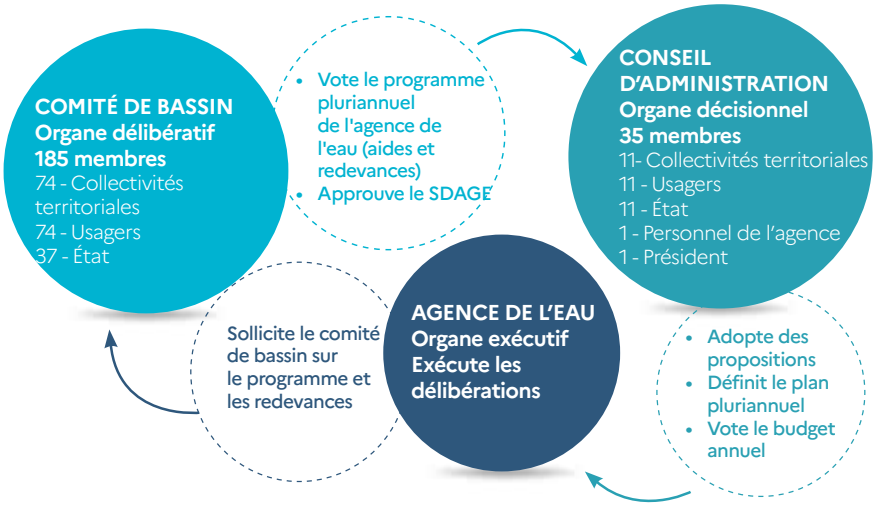

Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin le 14 octobre 2020. Que retenez-vous de ses travaux d'élaboration ?

Je tiens à souligner la qualité du travail mené par les membres du comité de bassin lors des 30 réunions préparatoires du SDAGE, malgré le contexte difficile du confinement. Ce document matérialise le cheminement parcouru pour dégager une vision partagée, des objectifs à atteindre pour la qualité des eaux de notre bassin, et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il reste certainement des insatisfactions, des regrets. C'est le corollaire du débat démocratique et de la recherche du compromis qui fait honneur au comité de bassin.

Nous avons réussi à fixer collectivement des objectifs à la fois ambitieux et réalistes : atteindre 52 % des cours d'eau en bon état écologique d'ici 2027, commencer à réduire le flux d'azote à la mer d'ici 2027, pour ne citer que les plus emblématiques.

Il s'agit d'un projet destiné à recevoir l'avis de l'autorité environnementale, puis à être soumis à la consultation du public et des assemblées. Après prise en compte des remarques qui auront été recueillies dans ces consultations, le comité de bassin le reverra, en mars 2022, pour l'adopter définitivement.

Le comité de bassin est renouvelé début 2021. Quel bilan faites-vous de ses activités durant les 6 dernières années ?

Avant tout je tiens à remercier l'ensemble des membres du 9e comité de bassin pour leur mobilisation bénévole tout au long de ce mandat, au comité de bassin et dans les nombreux groupes de travail et commissions qui structurent nos travaux.

Les mesures que nous avons prises ont permis de marquer des étapes déterminantes pour progresser vers le bon état écologique et chimique de nos eaux : l'adoption à l'unanimité du 11e programme, de la stratégie d'adaptation au changement climatique et de l'état des lieux du bassin, et maintenant le vote du projet de SDAGE.

Cela est un très grand honneur de présider cette assemblée, unique en son genre dans le paysage institutionnel français, et à laquelle je crois sincèrement.

LES AIDES

L'agence de l'eau a pris des mesures pour accompagner les entreprises, les agriculteurs et les collectivités dans l'atténuation des effets du confinement (mesures d'urgence), pour les encourager à redémarrer les projets à la sortie du confinement (plan de reprise), puis pour relancer l'économie (plan de relance) avec des modalités d'aides avantageuses pour les opérations prioritaires.

DES FAITS MARQUANTS EN 2020

La mise en œuvre du programme d'intervention « Eau & Climat » 2019-2024 est restée dynamique et s'est adaptée à la crise sanitaire.

Malgré le contexte sanitaire, 590 M€ d'aides (subventions et avances) ont été attribués, soit un niveau proche de celui de 2019.

Parmi les projets figurent les investissements emblématiques en Ile-de-France du « Plan baignade en Seine et en Marne », pour la gestion à la source des eaux pluviales dans les projets d'aménagements, un bassin de stockage des eaux de pluie pour la Ville de Paris (46 M€) et une première tranche du collecteur unitaire du SIAAP* visant à réduire les déversements en Seine (50 M€).

Les aides à la profession agricole augmentent (+ 25 % par rapport à 2019) : 115 M€ ont été attribuées (92 M€ en 2019) en faveur de pratiques plus favorables à la protection pour la ressource en eau, dont 75 M€ pour la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique (50 M€ en 2019).

Zoom sur les mesures d'urgence et le plan de reprise en 2020

En mai 2020, le conseil d'administration a adopté la mise en place de mesures d'urgence liées à la crise sanitaire, afin de soutenir les collectivités dans leurs efforts pour hygiéniser les boues de leurs stations d'épuration : 2,9 M€ ont été attribués à 85 collectivités.

En juin 2020, le conseil d'administration a arrêté un plan de reprise pour accompagner les acteurs dans la reprise de l'activité et de leurs projets. 80 M€ ont été attribués (84 dossiers). Les mesures ont consisté notamment à convertir 20 % d'avances remboursables en 20 % de subvention. Le bonus apporté aux maîtres d'ouvrage par cette mesure s'élève à 29 M€ de subvention.

*SIAAP : Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne

Répartition des aides pour l'année 2020
(en millions d'euros)

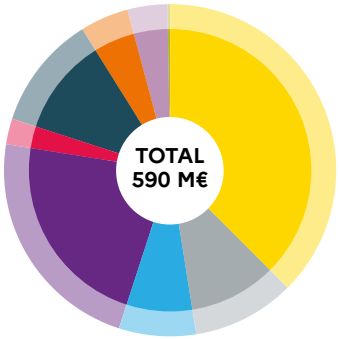

- **222,5 M€** Pollution domestique (assainissement)
- **59 M€** Gestion du temps de pluie (gestion à la source des eaux de pluie, dépollution des rejets en temps de pluie)
- **45,3 M€** Restauration des rivières et des milieux aquatiques
- **131,8 M€** Pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires, protection de la ressource en eau (dont captages)
- **14,5 M€** Gestion quantitative de la ressource - économies d'eau
- **65,8 M€** Transport et production d'eau potable, dont actions en ZRR
- **27,9 M€** Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement et la protection des milieux aquatiques)
- **22,1 M€** Pollution industrielle
- **1,2 M€** Animation et gestion locale

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES POUR S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le programme « Eau & Climat » vise à renforcer la capacité des territoires à faire face à la baisse des débits, aux sécheresses durables, aux inondations, à l'augmentation du niveau de la température et de la mer.

Un bilan positif

L'objectif de 50% des montants d'aides attribués en 2020 à des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique a été atteint.

Les aides à la réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zone urbaine sont en retrait, passant de 8,9 M€ en 2019 à 4,7 M€ en 2020, ralentissement vraisemblablement lié au rythme des élections municipales (projets en milieux urbains accélérés en 2019 et moins portés en 2020, dans l'attente de la désignation des exécutifs).

Les investissements dans des solutions fondées sur la nature (SFN) se maintiennent à un niveau important (168 M€ ; 163 en 2019) et nettement supérieurs à l'objectif initial (50 M€/an). Les SFN sont des solutions inspirées des écosystèmes qui permettent par exemple de prévenir les inondations en amont des villes grâce à des zones d'expansion des crues et à une meilleure continuité, de réduire les rejets polluants par temps de pluie en permettant aux eaux pluviales de s'infiltrer grâce à des sols désimperméabilisés, des noues…, de créer des îlots de fraîcheur en ville en végétalisant… tout en participant à l'amélioration écologique des cours d'eau et à la reconquête de la biodiversité.

L'essor de la stratégie d'adaptation au changement climatique

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie a rencontré l'adhésion de nouveaux acteurs de l'eau locaux, nationaux. 514 organismes (collectivités, chambres d'agriculture, entreprises, associations environnementales ou de consommateurs, fédérations professionnelles) ont signé l'engagement de la stratégie d'adaptation, approuvant les orientations de la politique de l'agence de l'eau en ce domaine et s'engageant à mettre en œuvre les actions phares du document.

Retrouvez les témoignages des signataires sur : https://bit.ly/Recueil_Strat

En 2020, 29 contrats de territoire « Eau & Climat » ont été signés, portant à 43 le nombre de ces contrats sur le bassin : 3 sur le sous-bassin Vallées de Marne, 4 sur le sous-bassin Seine Amont, 4 sur le sous-bassin Vallées d'Oise, 3 sur celui de Seine-Aval et 15 en Seine Francilienne représentant un montant total de 1,08 Md€ de travaux.

Localisation des contrats de territoire « Eau & Climat »

POINT DE VUE

Vagues de chaleur en ville : Mantes-la-Jolie, pionnière dans la rénovation de ses quartiers

Les îlots de chaleur urbains sont un enjeu de santé publique pour les citadins. Mantes-la-Jolie a effectué un diagnostic sur les îlots de chaleur du secteur du Val Fourré. *« L'objectif était de disposer d'une cartographie permettant de comprendre les causes et les risques liés à la surchauffe urbaine du quartier et de proposer des actions réalisables dans notre futur projet de rénovation urbaine pour améliorer le confort climatique et l'atténuation du phénomène d'îlot de chaleur urbain. Le premier projet a permis notamment de redessiner 50 % du quartier avec la rénovation ou la démolition de logements, de remodeler des espaces publics en connexion avec le milieu environnant, d'ouvrir le quartier sur la Seine et d'amorcer la mise en séparation écologique du traitement des eaux pluviales », explique Gaëlle Provost, chargée d'études Aménagement à la Ville de Mantes-la-Jolie.*

Certaines de ces actions font appel au concours financier de l'agence de l'eau.

Chiffres

29 contrats « Eau & Climat » sont signés avec des collectivités, syndicats de rivières, industriels et agriculteurs

514 organismes publics et privés ont signé l'engagement de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie

50 % des montants d'aides ont concerné des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique

Rénovation de quartier à Mantes-la-jolie.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

Rendre franchissables les ouvrages construits en travers des cours d'eau.

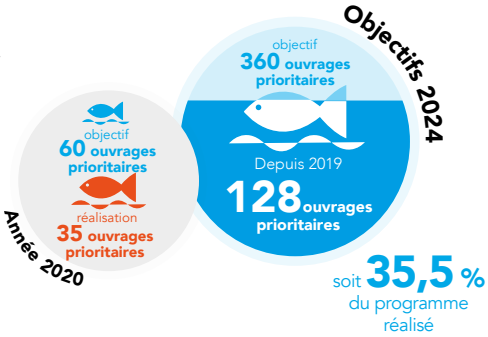

soit **35,5 %** du programme réalisé

Engager la restauration morphologique des cours d'eau.

soit **45 %** du programme réalisé

L'objectif des actions mises en œuvre est la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques pour la préservation des espèces.

Restaurer la continuité écologique des rivières

Les travaux portent souvent sur d'importants tronçons et sont réalisés dans le cadre de programmes pluriannuels de restauration.

Ces travaux répondent à un triple objectif :

- reconnecter des habitats ou frayères situés sur les affluents des axes migrateurs réouverts pour le repeuplement des cours d'eau ;
- supprimer des obstacles sur des petits cours d'eau propices à la reproduction des truites fario ;
- traiter des obstacles sur des cours d'eau pour lesquels l'hydromorphologie est un facteur déclassant de l'état écologique au sens de la DCE*.

En 2020, 111 barrages et seuils ont été rendus franchissables pour les poissons et pour assurer le transfert des sédiments, dont 35 ouvrages prioritaires du plan d'action national pour une politique de restauration de la continuité écologique.

*DCE : directive cadre sur l'eau

L'orchis des marais fait son grand retour

Le 4 Juin 2020, 2 pieds d'Orchis des marais (Anacamptis palustris) ont été découverts par l'équipe du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie sur le marais de Monceaux (60).
La dernière mention en Picardie de cette espèce protégée datait de 1864.
Le marais de Monceaux est préservé, depuis 2007, par le Conservatoire de Picardie, la commune et les locataires.
Il fait partie du site des Marais de Sacy classé Natura 2000 et site Ramsar.

Entretenir les zones humides

La superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau est de 4 651 ha (3 363 ha en 2019), ce qui est supérieur à l'objectif fixé (1 600 ha).

Pour le bassin versant Oise Aronde :
8,7 M€ de travaux, 51 actions

Didier Ledent, premier vice-président du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA), et huit autres partenaires ont signé le 20 octobre, avec l'agence de l'eau, un contrat « Eau & Climat » . Ils se sont engagés pour les 5 prochaines années, à mener un programme d'actions en faveur de la reconquête du « bon état » des eaux, de la biodiversité et bénéfiques pour l'adaptation au changement climatique.

Un déploiement d'initiatives pour des milieux riches en biodiversité

En 2020, l'agence de l'eau a accordé 158 M€ d'aides à des opérations permettant la préservation de la biodiversité.

Elle a participé aux Assises nationales de la biodiversité 2020. Elle s'est également investie dans la mise en œuvre du plan biodiversité (PSE, ORE…). Les directions territoriales de l'agence de l'eau ont participé à la déclinaison régionale de cette stratégie nationale de la biodiversité notamment en participant aux jurys et à la définition du cahier des charges des appels à projet lancés par les acteurs et instances de la biodiversité.

L'agence de l'eau soutient les collectivités labellisées TEN « territoires engagés pour la biodiversité » en valorisant davantage le lien à l'eau dans le déploiement opérationnel de ce dispositif national.

POINT DE VUE

Se baigner dans la Marne : cinq villes mobilisées pour 2022

La Marne pourrait redevenir baignable en 2022 sur 25 km.
« Cette reconquête baignade passe par une bonne connaissance des réseaux d'assainissement des collectivités bordées par la Marne et par l'amélioration de l'autosurveillance des réseaux. Ce volet est crucial dans la réussite des projets de baignade mais nous devons aussi être vigilants aux eaux de ruissellement ou encore à la compatibilité de la baignade avec le milieu dont il ne faudrait pas fragiliser les écosystèmes », souligne Claire Beyeler, chargée de mission au Syndicat Marne Vive.
L'agence de l'eau apporte son soutien au Syndicat Marne Vive pour les campagnes de suivi bactériologique de la qualité de la Marne et aux actions menées sur le territoire du SAGE Marne Confluence pour reconquérir la biodiversité, la baignade et redonner une place à l'eau dans la ville.

Chiffres

310 km
de cours d'eau
ont été restaurés

111
barrages, seuils
ont été rendus franchissables pour les poissons et pour assurer le transfert des sédiments

4 651
hectares de zones humides
ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau dont

3 053 ha
pour leur entretien

1 362 ha
pour leur restauration

236 ha
pour leur acquisition par des maîtres d'ouvrage afin de les protéger

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

La lutte contre les pollutions chimiques et la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières s'appuient sur une politique globale et des actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin. Cependant, au regard des activités (baignade, conchyliculture) qui s'exercent sur le littoral, zone particulièrement sensible aux pollutions, des actions spécifiques sont également engagées avec les collectivités.

Évaluer les sources de pollution des eaux de baignade et des zones conchylicoles

En complément de sa politique globale, l'agence mène des politiques plus ciblées à une échelle pertinente, notamment en matière de réduction de la pollution microbiologique du littoral et plus particulièrement avec les collectivités, à travers la réalisation d'études de profils de vulnérabilité. Ces profils décrivent l'environnement physique des eaux littorales et tentent de détecter les sources de pollutions bactériologiques à l'origine de leur dégradation.

Fin 2020, 100 % de ces profils pour les baignades étaient finalisés, parmi lesquels 15 % ont fait l'objet d'une révision.

Pour les profils de zones conchylicoles, celui en Baie du Mont Saint-Michel a été finalisé, en collaboration avec les deux régions et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que le profil de la Baie des Veys avec le concours des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de la Manche et du Calvados.

En 2020, le diagnostic écologique de 15 ports a été réalisé, sous la maîtrise d'ouvrage de l'association des ports locaux de la Manche.

Retrouvez la synthèse des profils de vulnérabilité, plage par plage sur :
https://www.normandie.ars.sante.fr/les-profils-de-vulnerabilite-0

Lutter contre les pollutions microbiologiques

Un contrat territorial « Eau & Climat » a été signé avec l'agglomération Seine-Eure pour la protection des milieux aquatiques et humides y compris littoraux et arrière-littoraux. Il est doté d'un programme de 21 M€ et prévoit notamment l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'assainissement.

Afin d'encourager l'expérimentation en matière de dispositifs de récupération des macro-déchets, l'agence de l'eau a lancé fin 2020 un appel à projets « Innovation ».

INNOVONS pour la gestion DE L'EAU

Chiffres

100 %
des profils de vulnérabilité des eaux de baignade sont finalisés

15 ports
ont réalisé leur diagnostic écologique

État des masses d'eau estuariennes et littorales du bassin
État écologique - données 2011-2016

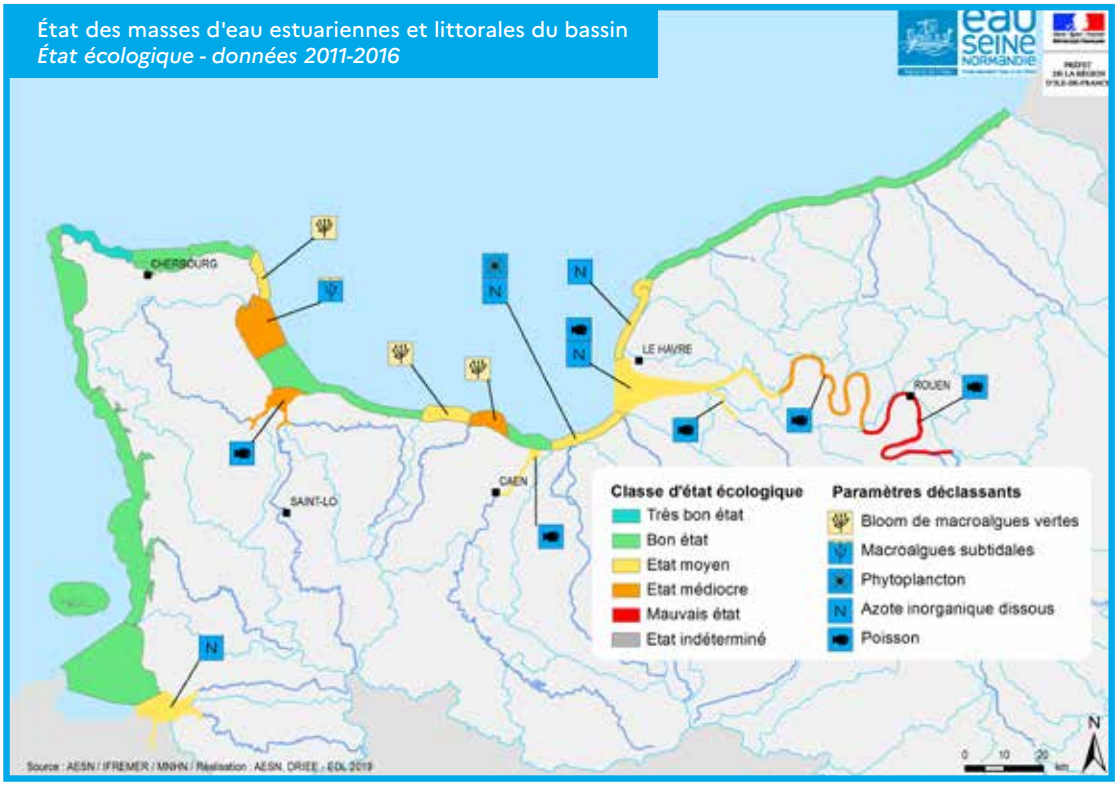

LA DÉPOLLUTION DES VILLES

Accompagner 100 % des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux «milieux»

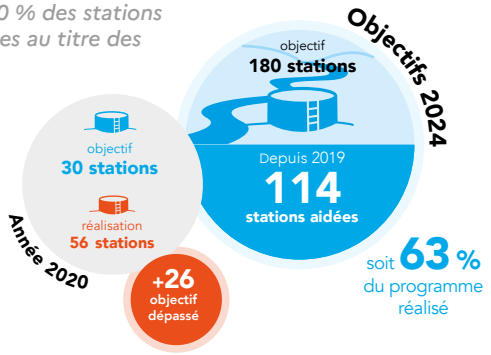

La qualité des rivières, lacs et eaux souterraines passe par une bonne gestion des eaux usées notamment domestiques qui doivent faire l'objet d'un traitement d'épuration et la gestion des eaux pluviales.

Les stations de traitement des eaux usées (STEU)

L'agence de l'eau a accompagné 56 projets de construction et de reconstruction des STEU : 82 M€ d'aide, dont 39 M€ pour des études. En effet, le bassin dispose d'un parc de 2 807 STEU qu'il convient de remettre à niveau régulièrement afin de répondre aux enjeux de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU) tout en prenant en considération la baisse attendue des débits des cours d'eau superficiels, en lien avec le changement climatique, ainsi que l'évolution démographique constante.

Les réseaux d'assainissement

L'agence de l'eau a attribué 157 M€ d'aide soit une hausse de plus de 3 % par rapport à 2019.

Parmi ces projets, les réseaux neufs, de desserte et de transport, ont bénéficié de 16,5 M€ d'aides. La pose de 90 km de réseaux a permis de raccorder plus de 12 100 habitants supplémentaires aux STEU. 144 km de réseaux ont été réhabilités, financés par l'agence de l'eau à hauteur de 111,7 M€, dont 6,5 M€ pour la mise en séparatif de 13 km de réseaux unitaires.

21 M€ ont été attribués pour la mise en conformité de plus de 6 300 branchements privés et de bâtiments publics raccordés au réseau d'assainissement de la collectivité.

Le plan de reprise au secours des réseaux d'assainissement

42 projets de création et de réhabilitation de réseaux d'assainissement ont bénéficié du plan de reprise mis en place par l'agence de l'eau pour le soutien aux travaux. Ces dossiers représentent un montant global d'aide de 62 M€, soit 16 M€ supplémentaires accordés par rapport aux règles classiques du 11e programme.

Réduire les rejets de polluants par temps de pluie

64 projets (57 en 2019) de réduction des surfaces imperméabilisées raccordées (382 000 m²) ont été financés à hauteur de 5,9 M€. Les surfaces sont désimperméabilisées ou déraccordées au système d'assainissement de la collectivité grâce à la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de toitures végétalisées ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie.

L'Ile-de-France totalise 90 % des surfaces désimperméabilisées ou déraccordées du bassin. Sur les autres territoires du bassin, des projets émergent portés par des collectivités, des bailleurs sociaux et des aménageurs.

Les actions curatives de dépollution des rejets urbains de temps de pluie sont en hausse : 52,5 M€ ont permis de financer 7 ouvrages (2 ouvrages en 2019 et 3,6 M€ d'aides).

28 projets ont porté sur le fonctionnement des réseaux et les déversements par temps de pluie (métrologie, modélisation), la faisabilité pour le déraccordement des eaux pluviales, les phénomènes d'infiltration et d'évapotranspiration (772 000 €).

La connaissance des émissions de micropolluants

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une note technique ministérielle du 12 août 2016, l'agence a accompagné 16 dossiers de collectivités pour la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de STEU, ainsi que les boues d'épuration.

La restitution de travaux et les échanges avec l'Observatoire des polluants urbains (OPUR), ont permis d'orienter les recherches sur les émissions de polluants émergents, sur les biocides (revêtements urbains, tours aéroréfrigérantes), développement de méthodes de recherche innovantes.

Chiffres

64 projets (57 en 2019) de réduction des surfaces imperméabilisées raccordées ont été financés à hauteur de 5,9 M€

56 projets de construction et reconstruction des STEU ont bénéficié de 82 M€ d'aide

157 M€ d'aide attribués aux réseaux d'assainissement, soit une hausse de plus de 3 % par rapport à 2019

Jean-Bosco POIRIER

Chef du Service Investissement des Collectivités et de l'Industrie
à l'agence de l'eau
Direction territoriale des Vallées d'Oise

« Dès la validation par les instances de bassin des mesures d'urgence permettant de soutenir financièrement l'hygiénisation des boues des stations d'épuration, l'agence a communiqué sur le sujet auprès des maîtres d'ouvrages et de leurs délégataires et a pu ainsi, malgré le contexte sanitaire, financer 85 dossiers à hauteur de 2,9 M€ sur le bassin Seine-Normandie. »

LA SOLIDARITÉ DANS LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Sur l'ensemble du bassin où alternent les espaces ruraux et d'importantes concentrations urbaines, l'agence de l'eau accompagne spécifiquement ceux qui sont le moins en mesure de réaliser des investissements pour protéger la ressource.

Accompagner les territoires les plus fragiles dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

En phase avec les conclusions des assises nationales de l'eau, l'agence de l'eau a mis en place des aides financières accrues qui concernent l'assainissement, les réseaux et l'eau potable pour les zones de revitalisation rurale (ZRR), c'est-à-dire les moins densément peuplées. Ces zones sont aussi celles qui, souvent, fournissent une eau de qualité aux territoires urbains. Depuis le début du 11e programme, l'agence de l'eau a engagé 92,7 M€ pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de ces zones de revitalisation rurale.

En 2020, 200 collectivités ont bénéficié d'aides au renouvellement de leur patrimoine d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, ce qui représente un montant global d'aide de 36,1 M€.

Parmi ces aides aux milieux les plus ruraux prédominent celles pour l'alimentation en eau potable d'un montant global de 13 M€. L'autre thématique importante en ZRR sont les réseaux d'assainissement qui ont été financés à hauteur de 9 M€.

Les aides à l'assainissement non collectif dont le montant global s'élève à 6 M€ (17 M€ en 2019), connaissent une baisse en raison du zonage limité pour l'éligibilité de ces travaux, prévu dans le 11e programme de l'agence de l'eau.

Le soutien aux « contrats de progrès » des assises de l'eau

Les assises de l'eau (2018) prévoient la mise en place de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne, qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd.

Dans ce cadre, 799 conventions d'aides ont été signées avec des collectivités, pour un montant de 150 M€. Elle concerne des actions relatives aux réseaux d'assainissement (75 M€), dont on note la prédominance, à l'alimentation en eau potable (38 M€), aux stations d'épuration (25 M€), et à la protection des captages (11 M€).

Ces indicateurs illustrent une dynamique assez faible des investissements en dehors des grandes agglomérations, mais il est difficile d'en attribuer les causes au contexte sanitaire particulier de 2020 couplé au renouvellement des exécutifs municipaux plus long que d'ordinaire.

Chiffres

200
collectivités situées en ZRR
ont bénéficié des aides (36,1 M€) de l'agence de l'eau pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable

799
conventions d'aides
ont été signées avec des collectivités dans le cadre des « contrats de progrès », pour un montant de 150 M€

L'agence de l'eau a engagé 92,7 M€ pour l'eau et l'assainissement, depuis le début du 11e programme (2019-2024), auprès de collectivités situées en ZRR.

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DE L'EAU

Quantité de substances prioritaires et dangereuses éliminée

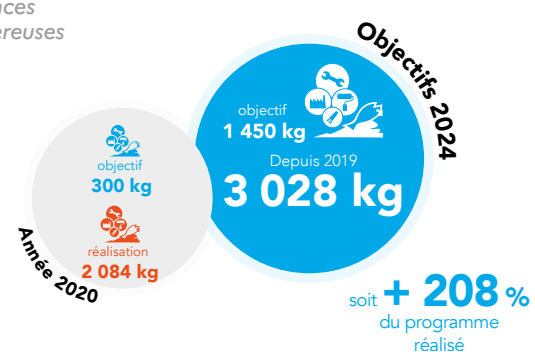

Malgré le contexte de la crise sanitaire, les entreprises ont poursuivi leurs efforts pour la préservation de l'environnement : l'agence de l'eau a apporté 26 M€ d'aides (soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année 2019) à 356 entreprises.

Un bilan positif à nuancer

L'activité 2020 enregistre une stabilité des projets de « gestion à la source des eaux pluviales » avec 11 projets (10 en 2019) qui visent à réduire les quantités de polluants déversés dans le milieu naturel ou les réseaux lors des pluies.

On note un léger fléchissement des investissements pour les projets de dépollution (37 projets contre 48 en 2019) qui concerne les technologies propres, les stations de traitement des eaux usées...

Le montant d'aide attribué pour la fiabilisation des dispositifs d'épuration, l'amélioration de la collecte et la prévention des pollutions accidentelles a progressé de 50 %.

Concernant les entreprises de petites tailles, le nombre de projets réalisés via les actions collectives est en léger fléchissement, avec 158 aides. Ce phénomène s'explique par le fait que les très petites entreprises (garages, BTP, ...) concernées par ces actions collectives, ont subi la crise sanitaire de plein fouet, et ne possèdent pas de fonds propres pour réaliser des investissements nécessaires à la préservation de l'environnement.

La réduction des émissions de micropolluants

Le nombre de projets reste faible. Ce ralentissement peut trouver une explication par la publication de l'arrêté du 24 août 2017 modifiant celui du 2 février 1998, qui définit de nouvelles valeurs limites d'émissions des rejets industriels de substances, avec une échéance d'application pour les sites existants au 1er janvier 2020, mais aussi à la crise sanitaire qui a pu reporter certains projets. Toutefois des projets importants ont été initiés dont celui qui vise la réduction de 970 kg/an de benzène, 342 kg/an de xylène et 67 kg/an de naphtalène, ce qui représente une réduction particulièrement protectrice de l'environnement. Les principales réductions d'émissions concernent les métaux (nickel et zinc) et le perchloroéthylène.

Développer la connaissance sur les émissions de micropolluants

Le secteur des blanchisseries industrielles a engagé une étude sur le DEHP, un des phtalates très observé dans les rejets industriels, et ainsi cibler les actions de réduction à conduire.

Par ailleurs, le guide sur l'épuration des effluents des activités de traitements de surface, réalisé avec l'UITS, le CETIM et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a été diffusé.

Accompagner les professionnels de l'automobile

Le 7 juillet, Francis Bartholomé, président du Conseil national des Professions de l'Automobile (CNPA), et la directrice générale de l'agence de l'eau signent un contrat de partenariat qui les engage pour cinq ans.

Ce contrat prévoit l'accompagnement de 300 entreprises dans leur mise en conformité et des actions de sensibilisation auprès des professionnels et des centres de formation autour de 3 axes prioritaires : la gestion des eaux de pluie, les économies d'eau et la réduction des rejets de substances dangereuses.

L'agence de l'eau soutient à hauteur de 60 % le coût des projets de mise en conformité.

Aides apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à des sites industriels en 2020

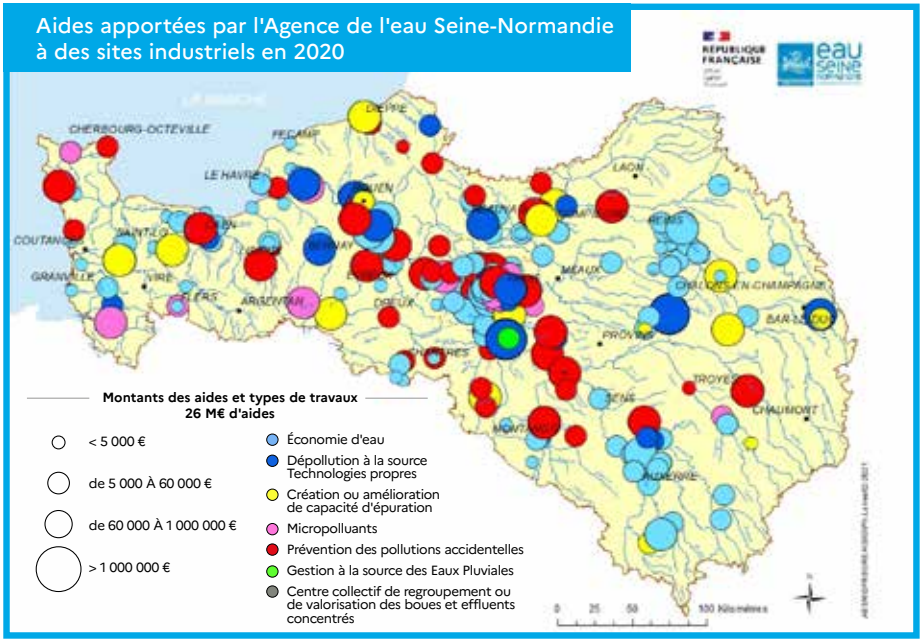

Chiffres

26 M€
d'aides ont été attribués
aux projets de
356 entreprises
pour la réalisation de
73 M€ de travaux

Montant des aides entre 2019 et 2020

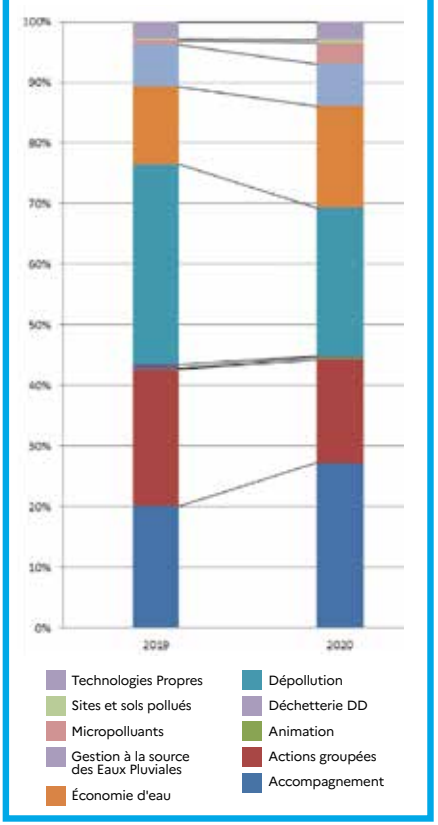

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU POUR LA SANTÉ

En 2020, la profession agricole s'est investie dans les changements de pratiques plus vertueuses pour la ressource en eau en réduisant l'utilisation des intrants, des phytosanitaires ou des nitrates ou dans la conversion à l'agriculture biologique. Parallèlement, les projets PSE* portés par les collectivités ont connu un bel essor.

Encourager les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement

Les agriculteurs s'engagent dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), ainsi que dans la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, la restauration des haies et du bocage… ou convertissent leur exploitation en agriculture biologique. L'agence soutient ces actions dans le cadre de « plans de développement ruraux régionaux » pilotés par les régions.

En 2020, les aides individuelles aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique (AB), de paiements pour services environnementaux et de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont atteint 100,4 M€, dépassant largement l'objectif fixé (60 M€).

La nouvelle version du plan Ecophyto 2+ publiée en juin 2019 a réaffirmé les objectifs de réduction de 50 % d'utilisation de produits phytosanitaires à l'horizon 2025. Les agences de l'eau perçoivent, depuis janvier 2016, une recette supplémentaire issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses afin d'encourager, outre les investissements, la mobilisation de groupes d'agriculteurs dans cette démarche. La majorité de l'intervention de l'agence de l'eau dans Ecophyto 2+ concerne le financement des dossiers d'investissements dans les exploitations agricoles (désherbage mécanique et gestion de l'herbe) qui ont représenté un montant d'aide de 6 M€.

Protéger les captages d'eau potable

Sur le bassin Seine-Normandie, 379 captages sont identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDAGE 2016-2021 et doivent, à ce titre, faire l'objet de plans d'action élaborés avec les collectivités pour préserver leur ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Fin 2020, 342 captages prioritaires ont été accompagnés par l'agence.

Une première en France : Eau de Paris lance son propre régime d'aide agricole

Eau de Paris accompagne de longue date le changement de pratiques agricoles sur ses aires d'alimentation de captage. Elle franchit le 17 février un nouveau cap en proposant son propre régime d'aide, conçu avec et pour les agriculteurs et validé par la Commission européenne. Une première en France. Le budget du régime d'aide s'élève à 47 M€ sur une dizaine d'années dans le cadre du dispositif PSE.

Il sera financé à 80% par l'agence de l'eau.

*PSE : paiements pour services environnementaux

Des aides en faveur de l'eau et de la biodiversité

L'agence de l'eau a mis en œuvre la mesure 24 du plan Biodiversité visant à développer une nouvelle logique d'intervention financière sur les territoires à enjeu eau et biodiversité avec des paiements pour services environnementaux (PSE). L'agence a soutenu pour un montant global de 15 M€, les projets de territoire portés par 3 collectivités : Eau de Paris, le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN) et le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central (SMEACC). Un appel à manifestation d'intérêt a permis de faire émerger 11 autres projets de territoire portés par des collectivités.

Répartition des aides à l'agriculture

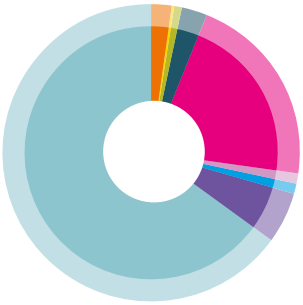

- **2,6 M€** Conseil
- **0,1 M€** Mise aux normes élevage
- **1 M€** Investissement matériel
- **3,2 M€** Études
- **24,7 M€** MAEC
- **0,4 M€** Sensibilisation
- **1,4 M€** Développement de filières à bas niveau d'intrants
- **6,4 M€** Ecophyto
- **75,6 M€** Surfacique Bio

Chiffres

Plus de **100 M€** ont été attribués aux agriculteurs pour la mise en place d'une agriculture biologique, de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et de paiements pour services environnementaux (PSE)

3 projets PSE sont portés par des collectivités représentant un montant global de 15 M€ d'aides

53 % au moins des captages prioritaires sont dotés d'un programme d'action

POINT DE VUE

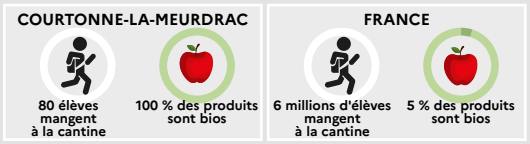

Du 100% bio et local dans les cantines scolaires, c'est possible !

Située près de Lisieux, la commune de Courtonne-la-Meurdrac, sert des repas 100 % bio à la cantine sans hausse de prix pour les parents : « Les problèmes de santé publique, la contamination des sols et de l'eau, la perte de biodiversité sont autant d'enjeux qui ont guidé notre action et nous avons toujours associé la population à nos choix. Nous avons fait appel à Bio en Normandie qui nous aide à trouver des solutions de proximité» explique Didier Sanson, adjoint au maire en charge du développement durable.
« Les consommateurs sont sensibles à ces transformations... Dans la crise sanitaire que nous traversons, ces préoccupations environnementales et durables ont trouvé un écho et devraient en sortir renforcer », précise Caroline Paris, chargée de mission à Bio en Normandie.
L'association Bio en Normandie est soutenue par l'agence de l'eau.

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET ÉCONOME DE L'EAU

Le programme « Eau & Climat » encourage les projets d'économies d'eau. L'objectif est notamment d'anticiper et de limiter les conséquences de la raréfaction prévisible des ressources en eau dans la saison estivale qui risque d'entraîner des conflits d'usage et la hausse de la concentration des polluants dans les cours d'eau.

Les entreprises, leader en économies d'eau

En 2020, les engagements des entreprises représentent un volume d'eau économisé de 768 087 m³, un chiffre en progression constante. Ils représentent 64 % des volumes économisés. En effet, le 11e programme « Eau & Climat » permet de faire émerger des projets auprès des industriels avec la suppression des conditions d'éligibilités. Malgré la crise sanitaire, les acteurs économiques ont continué à investir dans ce domaine.

Au-delà de la réglementation, de nombreuses entreprises s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Les pistes d'action pour économiser l'eau sont nombreuses : réduire les gaspillages, connaître finement ses consommations, réutiliser les eaux, mettre en place des circuits fermés, optimiser les équipements ou changer de méthode, récupérer les eaux de pluie.

Les efforts des collectivités

Les investissements des collectivités principalement sur la lutte contre les fuites des réseaux de distribution d'eau potable, ont représenté 4 % des résultats globaux du bassin en économie d'eau, soit 51 592 m³.

Benoît MASSA

Chargé d'opération rivières - zones humides à l'agence de l'eau

« Aujourd'hui, la disponibilité de la ressource en eau est fluctuante et perturbante pour l'homme. S'adapter au changement climatique, consiste aussi à répartir les excès hydrologiques sur un bassin versant, les partager, les économiser afin d'anticiper les déficits et réduire ainsi ses impacts sur les usages et les milieux aquatiques.
C'est dans cette perspective, que l'agence de l'eau a participé à la définition des 20 actions programmées dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur les bassins versants du Puiseaux et du Vernisson (45).

Le premier PTGE du bassin Seine-Normandie

L'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 mobilise les acteurs d'un territoire pour trouver des solutions locales à travers la mise en place de « projet de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE).

Le PTGE aboutit à un engagement des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) pour atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant, et en préservant la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

Le premier PTGE est mis en place sur les bassins versants du Puiseaux et du Vernisson (45). Il comprend, parmi les 20 actions prévues, le stockage hivernal de 367 500 m³ d'eau.

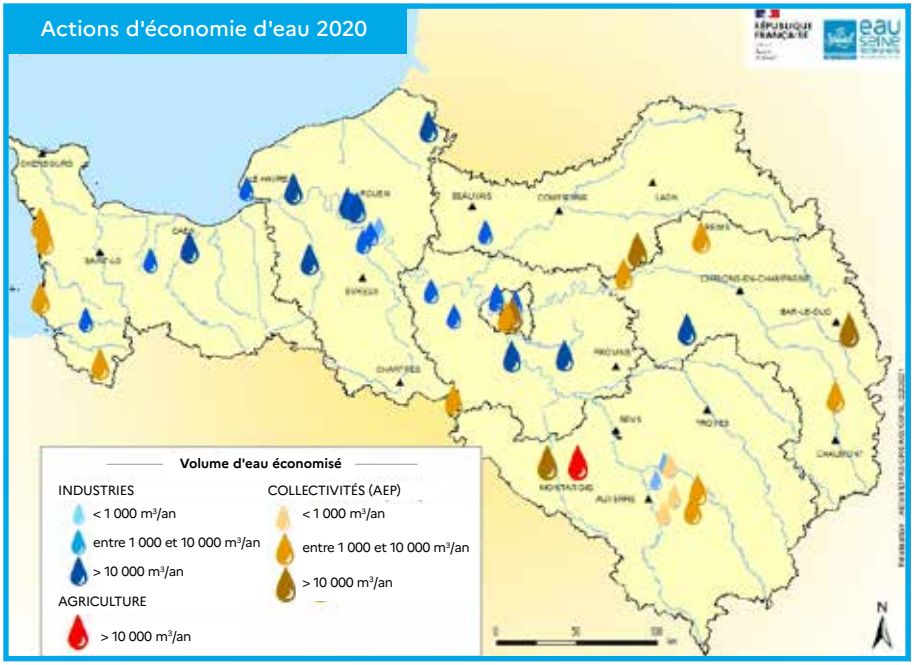

Chiffres

64 %
des volumes d'eau économisés
proviennent d'actions conduites par les entreprises

1,18 million
de m³ d'eau
économisé ou substitué

POINT DE VUE

Le golf de Saint-Nom-la-Bretèche réduit sa consommation d'eau

« La Fédération française de golf se préoccupe des questions de préservation de l'environnement, du développement durable et de la sensibilisation des clubs et des pratiquants » souligne Antoine Ferran, directeur du Golf de Saint-Nom-la-Bretèche. « Tout cela va bien au-delà d'une question d'image. La nature d'un golf a ses droits et il faut savoir accepter qu'un gazon puisse être parfois jaune au lieu d'être vert, que des zones de jeu soient moins arrosées ou laissées à l'état naturel, qu'il y ait une floraison sauvage, que des abeilles reviennent butiner et que des ruches soient installées sur le site. On est dans la prise de conscience qu'il faut agir. Ça passe par la modernisation et la rationalisation de nos installations comme par exemple nos systèmes d'arrosage qui se déclenchent en fonction des besoins mesurés. »
L'agence de l'eau soutient la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et de la consommation d'eau à hauteur de 380 000 € TTC sur un montant total d'investissement de 632 000 € TTC.

SUR LE TERRITOIRE :
Direction territoriale Seine-Amont

ÉDITO

Francis Schneider

Directeur territorial Seine-Amont

La dématérialisation au service des acteurs de l'eau

« Dans le contexte de la crise sanitaire, l'agence de l'eau est toujours restée mobilisée en maintenant, lorsque c'est possible, les rencontres et en utilisant au mieux les outils de dématérialisation. Par exemple, depuis le mois d'avril, l'agence de l'eau met à la disposition des porteurs de projet du bassin Seine-Amont un service en ligne pour déposer leur demande d'aide ou de paiement. Ce service s'appuie sur la plateforme Démarches Simplifiées ».

Une nouveauté : la démarche simplifiée

L'agence de l'eau ouvre ses services en ligne aux porteurs de projet depuis l'adresse :

http://dtsam.free.fr

Le premier PTGE adopté sur le bassin Seine-Normandie

La gestion de l'eau nécessite la mobilisation de tous les acteurs. C'est dans cet esprit que la démarche engagée depuis plusieurs années pour le bassin Puiseaux Vernisson, situé dans le Loiret, s'inscrit dans le dispositif « projet de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE). L'agence de l'eau a participé activement à sa mise œuvre et a accordé une aide financière pour les études. Le diagnostic puis le plan d'action ont été validés par un comité de pilotage rassemblant des élus du territoire, des services de l'État, des représentants de la profession agricole, du monde économique et du milieu associatif. Au final, le Préfet a approuvé en 2020, le PTGE avec une vingtaine d'actions pour la préservation quantitative et qualitative de l'eau. Certaines opérations comme le rétablissement de la continuité écologique des étangs de Nogent-sur-Vernisson et la création de retenues de substitution ont déjà été engagées. Il s'agit du premier PTGE adopté sur le bassin Seine-Normandie.

D'ores et déjà, d'autres PTGE émergent, comme celui du Serein et de l'Armançon, à la croisée des départements de la Côte d'Or, de l'Yonne et de l'Aube.

Le comité de pilotage du PTGE.

SUR LE TERRITOIRE :
Direction territoriale Vallées de Marne

Protéger les captages grâce à une appellation fromagère : l'exemple du Brie de Meaux

Le projet « Brie de Meaux » vise à favoriser l'implantation de surfaces en cultures à bas niveau d'intrants dans les zones à enjeu "Eau". L'appellation d'origine contrôlée « Brie de Meaux » a modifié son cahier des charges, imposant une plus grande part d'herbe et de légumineuses dans la ration des vaches laitières. Le projet financé par l'agence de l'eau associe les chambres d'agriculture (Haute-Marne, Marne, Aube, Meuse), le conseil en élevage Alysée, la coopérative Union Laitière de la Meuse et l'Union Interprofessionnelle de Défense, de Gestion et de Contrôle du Brie de Meaux et du Brie de Melun. Cette initiative a été sélectionnée suite à l'appel à manifestation d'intérêt porté par les trois agences de l'eau du Grand Est et la Région.

Il s'agit de réaliser des diagnostics auprès des éleveurs producteurs (ou futurs producteurs) de Brie de Meaux afin d'analyser les possibilités d'adaptation de leur exploitation au nouveau cahier des charges. Les implantations de prairies et de luzerne complémentaires sont ciblées en priorité sur les aires d'alimentation de captages (AAC) et soutenues par des mesures agro-environnementales de remise en herbe. Le couplage des outils financiers MAEC - investissements matériels de gestion de l'herbe - et du conseil mis en place par l'organisme gestionnaire de l'AOP, a été déterminant.

Des échanges fonciers et des échanges culturaux ont été initiés, afin d'apporter des solutions aux exploitants pour développer les surfaces en herbe dans les aires d'alimentation de captage.

Deux ans après le démarrage du projet, plus de 500 ha d'herbe et 50 ha de cultures à bas niveau d'intrants (luzerne) ont été implantés dans les AAC des quatre départements.

ÉDITO

Directeur territorial Vallées de Marne

Daniel Beddelem

2020, profitable à l'eau

« Malgré le confinement et la généralisation du télétravail dus à la crise sanitaire, la direction territoriale est restée à l'écoute des projets et des difficultés économiques des collectivités et des entreprises. Les demandes d'aides sont demeurées soutenues et les projets nombreux en matière d'assainissement, d'eau potable et de lutte contre l'érosion, qui ont bénéficié de 56 M€ d'aides. La dynamique locale s'est concrétisée par la signature de quatre contrats territoriaux « Eau & Climat » dont deux avec des acteurs économiques.
Le plan de relance a permis de dynamiser les projets du territoire grâce aux efforts conjugués des équipes de l'agence de l'eau et des services de l'État ; 5 M€ d'aides y ont déjà été consacrés.
Finalement, et malgré les difficultés, l'année 2020 aura été profitable à la reconquête de la qualité de l'eau. »

SUR LE TERRITOIRE :
Direction territoriale Vallées d'Oise

EDITO

Pascale Mercier

Directrice territoriale Vallées d'Oise

Des partenariats en développement et diversifiés

« La Direction territoriale déploie sa politique de contractualisation avec quatre nouveaux territoires (Aisne-Vesle-Suippe, Brèche, Oise-Moyenne, Oise-Aronde). Elle s'attache à partager avec ses partenaires les objectifs des actions les plus prioritaires en véritable feuille de route. En 2020, la restauration ambitieuse de la continuité écologique à Toutevoie (60) sur la Nonette, les nouveaux travaux de la gestion à la source des eaux pluviales urbaines à Rethel (08) et le développement de l'agroécologie (3 M€) sont à saluer. »

Travaux d'interconnexion de réseaux d'eau potable de l'USESA.

Solidarité territoriale et moyens financiers renforcés pour sécuriser l'alimentation en eau potable

Suite aux assises de l'eau (2018), les agences de l'eau ont mis en place des dispositifs d'aides financières, mobilisées prioritairement dans les territoires ruraux, pour accompagner les collectivités dans la gestion patrimoniale des réseaux d'eau. Le changement climatique impacte considérablement la répartition de la ressource en eau. Dans ce contexte, les collectivités concernées par le risque de pénuries d'eau potable souhaitent sécuriser l'approvisionnement de leurs abonnés.

Dans cette perspective, et en application de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) a identifié la possibilité de réaliser, via son usine de prise d'eau en Marne, des travaux d'interconnexion de secours pour 22 communes de son territoire. En outre, en accord avec la Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV) l'USESA poursuit cette interconnexion jusqu'à Villers Cotterêts afin de pallier l'insuffisance quantitative actuelle et future de production de cette commune qui représente, à elle seule, les 2/3 des volumes du projet.

Au final, ces travaux permettent de sécuriser et de pérenniser le système d'adduction d'eau potable tout en assurant la qualité du service sur le moyen et le long terme ainsi que la distribution en quantité et en secours pour les communes situées sur les 24 km de la future canalisation d'interconnexion reliant les communes de Château-Thierry, La Ferté Milon et Villers Cotterêts.

Ils font l'objet d'un accompagnement exceptionnel de l'agence de l'eau à hauteur 2,5 M€ (60 %) dans le cadre du soutien à l'économie pour les projets prioritaires.

SUR LE TERRITOIRE :
Direction territoriale Seine Francilienne

Une restauration ambitieuse de l'Yerres (77)

La Fédération de Pêche de Seine et Marne engage les travaux de restauration de la continuité écologique et hydromorphologique de l'Yerres sur la commune de Soignolles-en-Brie (77) : la restauration d'une sinuosité adaptée, la reconnexion du lit mineur avec le lit majeur et la réhabilitation de zones humides attenantes.

La mise en conformité des branchements des particuliers

Pour la reconquête de la qualité baignade de la Marne et de la Seine en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024, et dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Marne Confluence), l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois (94) créée un réseau d'eaux usées sur l'Ile Fanac à Joinville le Pont qui doit mettre fin aux rejets d'habitations en Marne. Ces travaux sont accompagnés d'une mise en conformité des habitations en domaine privé. L'objectif est de développer ces opérations dans les territoires prioritaires, en amont de Paris, pour la baignade en 2024.

Un nouveau dispositif de prime solidaire

L'agence de l'eau, avec la DRIEE* et le SIAAP** a mis en place le dispositif de prime solidaire. Il vise à redistribuer une partie de la prime pour épuration versée au maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées, aux maîtres d'ouvrage des systèmes de collecte. L'objectif est d'améliorer les performances des réseaux d'assainissement pour limiter le rejet d'eaux usées aux milieux naturels, afin de répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) et dans l'optique de l'ouverture de baignades pérennes, avec pour premier objectif les JOP 2024.

EDITO

Nathalie Evain-Bousquet

Directrice territoriale Seine Francilienne en 2020

Une année dynamique

« La stratégie de contractualisation menée en Ile-de-France s'est poursuivie activement autour de l'élaboration de 16 contrats de territoire « Eau & Climat » portant des enjeux sur les rivières, les eaux souterraines et la gestion à la source des eaux de pluie. 19 conventions de mandat visant la mise en conformité des branchements ont par ailleurs été signées participant aux objectifs d'atteinte de baignade en Seine et en Marne. »

Restauration de l'Yerres :

Ouvrage avant travaux.

En cours de travaux.

*DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**SIAAP : Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne

SUR LE TERRITOIRE :
Direction territoriale et maritime Seine-Aval

EDITO

Pascale Faucher

Directrice territoriale et maritime Seine-Aval

Un soutien sans faille en dépit de la crise sanitaire

« En 2020, malgré la crise sanitaire, l'équipe a maintenu son niveau de service auprès des acteurs de l'eau en accompagnant plus de 750 projets qui ont bénéficié de 64 M€ d'aides de l'agence de l'eau. La direction territoriale s'est particulièrement mobilisée en contribuant à la relance de l'activité économique de la région dans le cadre des mesures d'urgence et du plan de reprise de l'agence de l'eau. Signe encourageant en faveur de la restauration de la continuité écologique, la fin de l'année a vu les premiers travaux d'effacement du barrage de la Madeleine sur l'Eure. »

Lutte pour une eau potable dans la Métropole Rouen Normandie (MRN)

Classé depuis 1987 comme agent cancérogène pour l'Homme, le CVM est analysé dans l'eau potable par l'ARS depuis 2017 en application de la directive européenne 98/83 CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

La présence de CVM est due au relargage de canalisations d'eau potable en PVC posées avant 1980. Ce relargage est favorisé par un temps de contact long et des températures élevées.

Depuis 2014, la Métropole Rouen Normandie (MRN) réalise des investigations sur son réseau d'eau potable pour identifier les tronçons en PVC. 3,3 % du linéaire total du réseau est en PVC antérieur à 1980 ou non daté, avec plus de 1 jour de temps de contact, ce qui représente un coût patrimonial estimé à 34 M€. Des campagnes de mesure de CVM ont débuté en 2019 en se focalisant sur les tronçons les plus à risques (temps de contact les plus élevés).

En 2020, la MRN a engagé les premiers travaux de renouvellement des canalisations en PVC sur lesquelles le risque CVM était le plus important. Ces travaux ont été aidés par l'agence de l'eau à hauteur de 918 027 € de subvention et de 612 018 € d'avance à taux zéro.

Le rétablissement écologique au droit du barrage de la Madeleine sur la Risle aval

Bonne nouvelle pour les saumons, anguilles, lamproies et autres aloses qui sont bloqués dans leurs remontées vers les zones de frayères situées sur la basse vallée de la Risle ou sur ses affluents par le nœud de Pont-Audemer, véritable verrou infranchissable.

En effet, les travaux d'arasement partiel du barrage de la Madeleine et de rattrapage de la pente résiduelle via un dispositif formé de 3 rampes et de 2 bassins de tranquillisation ont démarré en septembre 2020. Ces travaux permettront de finaliser un chemin de continuité écologique sur le bras Nord de la Risle dans la cité pontaudemérienne.

L'efficacité de ces travaux sera analysée via une station de vidéo-comptage et de capture, prévue sur ce bras Nord (barrage des 7 vannes) en 2021.

Vue projetée de l'aménagement final du barrage de la Madeleine.

SUR LE TERRITOIRE :
Direction territoriale et maritime des Bocages Normands

EDITO

Frédéric Chauvel

Directeur territorial et maritime des Bocages Normands en 2020

2020, l'année du passage en mode dématérialisé

« Le 16 mars 2020, les agents ont su basculer, en quelques heures, dans le télétravail à 100 %. Ce qu'on aurait pu croire impossible a été possible !
Grâce à la forte implication des chefs de services qui ont assuré le lien au sein des équipes et à la mise en place de processus dématérialisés, notre activité s'est maintenue au même rythme que les années précédentes : autant d'aides et autant de paiements de primes et de subventions gérés.
Nous avons même renforcé notre proactivité en faveur des projets prioritaires via le « plan de relance » pour les dynamiser avec un bonus de subvention. »

La construction d'un programme de mesures prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux

Les équipes avaient été mobilisées en 2019 afin d'établir l'état des lieux de la qualité des eaux par rapport à la cible de leur bon état. Parallèlement, une analyse des pressions pouvant expliquer la non-atteinte du bon état et une réflexion sur les projets à mettre en œuvre pour remédier à cette situation avaient été menées.

Ce travail a fait l'objet d'échange avec la DREAL*, puis a été partagé, début 2020, au cours d'une quinzaine de réunions, avec les Directions Départementales des Territoires (DDTM 14, DDTM 50 et DDT61) et les services départementaux de l'Office Français de la Biodiversité. Enfin, il a été soumis à l'examen du secrétariat technique de bassin (DRIEE**) et du siège de l'agence pour finaliser le projet de programme de mesures à annexer au futur SDAGE.

Ainsi, pour les cours d'eau, le travail minutieux d'analyse de la situation de chacune des 366 masses d'eaux superficielles du territoire des Bocages Normands se traduit par un tableau de plus de 1000 lignes et 225 colonnes listant toutes les pressions et les mesures qui pourraient être utiles. À cette analyse s'ajoutent les réunions de travail qui ont permis de retenir les mesures considérées comme prioritaires à mener dans les mois et années qui viennent : celles pour améliorer la qualité des eaux et celles liées aux captages prioritaires et pour le rétablissement de la continuité écologique.

La Vire traverse les bocages normands.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
**DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

LES REDEVANCES

L'agence de l'eau a adapté ses modes opératoires de traitement des redevances pour répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les redevables dans le contexte de la crise sanitaire (difficultés à transmettre leur déclaration annuelle de redevance, demandes de report d'échéances…).

DES RECETTES FISCALES ENVIRONNEMENTALES AU BÉNÉFICE DES MILIEUX AQUATIQUES

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a instauré des redevances, selon les usages de l'eau car tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité. Les redevances sont des recettes fiscales environnementales. Elles constituent le budget de l'agence de l'eau pour financer les travaux nécessaires à la préservation de l'eau.

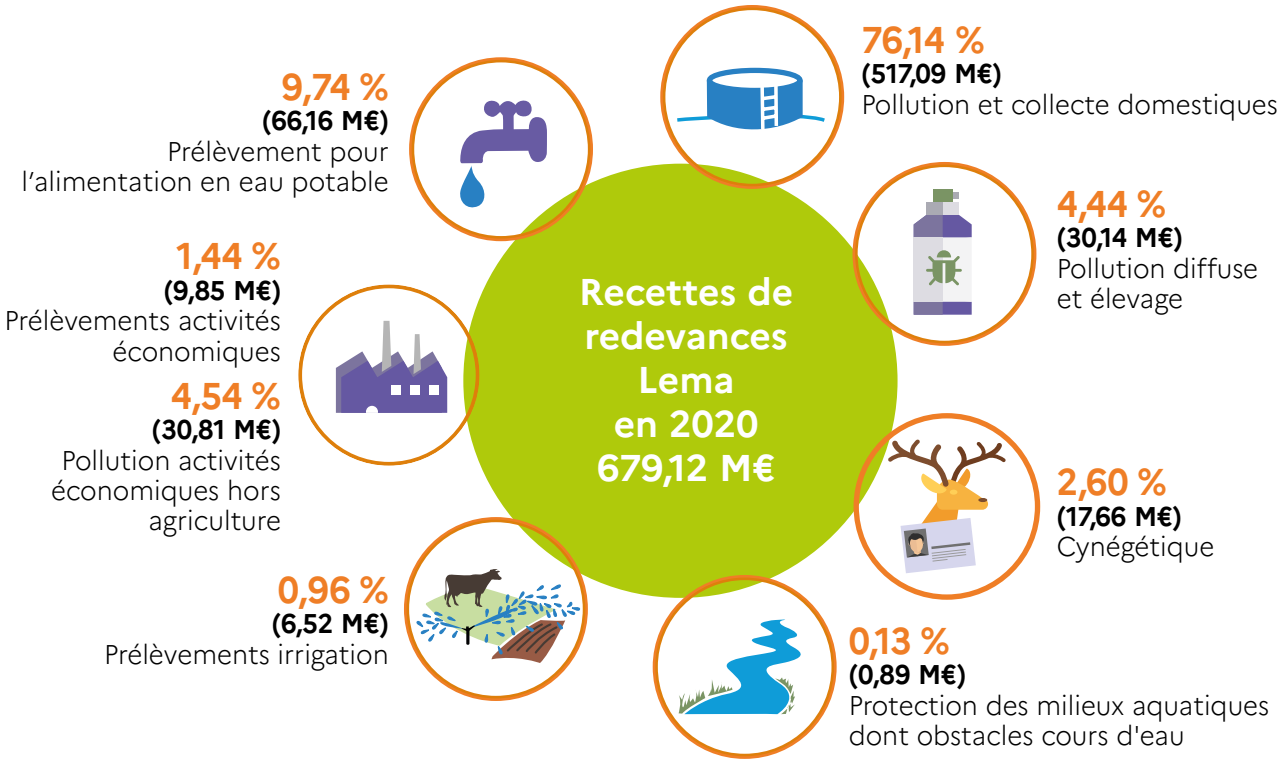

Des redevances selon les usages de l'eau

L'agence de l'eau a respecté le plafond d'encaissement de redevances qui lui avait été fixé par l'État à hauteur de 682,1 M€ en 2020.

Elle a perçu 679,12 M€ de redevances.

Les redevances pour les prélèvements d'eau

Les redevances sont calculées sur la quantité d'eau prélevée. Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée. Le taux d'équipement des points de prélèvements par des compteurs est proche de 100 %, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance des effets de ces prélèvements sur la ressource en eau.

Les prélèvements d'eau des collectivités, des industriels et des agriculteurs sont relativement stables : + 1,8 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Les conditions climatiques de l'année ont entraîné une augmentation des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation (+ 25 %).

Les redevances pour la pollution de l'eau

Les particuliers et les acteurs économiques payent une redevance proportionnellement à la pollution qu'ils émettent. En effet, la pollution due aux activités domestiques (lessives, cuisine…), industrielles (processus de fabrication, déchets) et agricoles (fertilisants, élevage) dégrade les eaux souterraines, les rivières, le littoral et en compromet les usages (eau potable, conchyliculture, baignade…). Elle met également en danger la flore et la faune aquatiques.

La redevance pour la protection du milieu aquatique

Cette redevance est perçue sur les cartes de pêche. Elle apporte une compensation au bénéfice tiré du milieu naturel par les pêcheurs.

Une gestion rigoureuse des redevances

La politique de contrôle fiscal est déployée depuis 2014 par l'agence de l'eau. En 2020, les contrôles ont porté sur les années d'activité 2017, 2018 et 2019.
Le suivi des réclamations et des demandes de remises gracieuses ont fait l'objet d'une mise à jour des procédures internes. Il a abouti à une harmonisation accrue des pratiques au sein de l'agence de l'eau et, ainsi, au renforcement de l'équité de traitement entre les redevables.
Enfin, la certification ISO 9001 du processus de gestion des redevances et des primes a été renouvelée en 2020.

Le suivi régulier des rejets industriels

Le suivi régulier des rejets (SRR) permet aux entreprises rejetant les plus importants flux de polluants de calculer leur redevance pour pollution à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu naturel sur la base de l'autosurveillance.
Le SRR contribue à l'amélioration des connaissances des rejets dans le milieu naturel.

En 2020, deux nouveaux sites industriels ont été agréés par l'agence de l'eau pour le suivi régulier de leurs rejets, ce qui porte à 348 le nombre de dispositifs de suivi régulier des rejets agréés sur le bassin Seine-Normandie.

Visionnez le film sur le SRR :

http://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/entreprises/film_SRR

La télédéclaration en augmentation

Le taux de télédéclaration sur le portail téléservices des redevances a encore progressé, pour atteindre 93,85 % en 2020, notamment du fait de l'arrêt de la diffusion des formulaires papier et grâce aux nouvelles fonctionnalités déployées sur le portail.

Une gestion adaptée à la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par le maintien d'un rythme soutenu d'instruction et d'émission des redevances, malgré l'état d'urgence sanitaire. L'agence a adapté ses modes opératoires de traitement des redevances pour répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les redevables (difficultés à transmettre leur déclaration annuelle de redevance, demandes de report d'échéances…).

Ainsi, un report d'émission sur l'année 2021 du premier acompte des redevables conventionnés pour la pollution de l'eau d'origine domestique et la modernisation des réseaux de collecte a été opéré pour répondre aux difficultés signalées à l'agence de l'eau par les redevables pendant le premier confinement, pour un montant de 30 M€.

Le projet de réforme des redevances en préparation

L'agence de l'eau contribue aux travaux inter-agences menés sur le projet de réforme des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte, porté par le ministère de tutelle. Les enjeux de cette réforme sont multiples : un enjeu environnemental en renforçant l'application du principe pollueur – payeur, un enjeu de soutenabilité budgétaire et un enjeu de simplification du dispositif fiscal, aussi bien pour les agences de l'eau que pour les redevables.

Chiffres

11 %
des redevances
ont été contrôlées
(année 2017)

3,2 %
de redevables
ont été contrôlés
(année 2017)

3 980 millions
de m^3 d'eau
ont été prélevés dont
1 399 Mm^3
pour l'eau potable,
178 Mm^3
pour l'irrigation,
416 Mm^3
pour le refroidissement industriel,
1 533 Mm^3
pour l'alimentation des canaux, et
454 Mm^3
pour les autres entreprises (industrie…)

LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE

Dans le contexte du plan de relance post-covid, le SDAGE contribue notamment à accroître la résilience du bassin et à améliorer la santé environnementale de sa population. Il vise en effet à préparer le territoire aux futures crises sanitaires, climatiques ou alimentaires.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE BASSIN

La directive cadre sur l'eau (DCE) organise la gestion de l'eau selon des cycles de six ans, qui comportent chacun l'identification des enjeux du bassin (« questions importantes »), un « état des lieux », un « plan de gestion » (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE) et un plan d'actions (programme de mesures).

Après avoir approuvé l'état des lieux en 2019, le comité de bassin adopte le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE 2022-2027 qui affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin au bon état au sens des normes européennes à l'horizon 2027, contre 32% seulement aujourd'hui.

Un projet de SDAGE élaboré de manière très participative

Le SDAGE est le résultat d'un dialogue soutenu et d'une recherche permanente et constructive de compromis entre acteurs du bassin. Il a été élaboré par l'agence de l'eau de manière collaborative avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) et en partenariat très étroit avec les membres du comité de bassin.

Une trentaine de réunions a été organisée, dont six séminaires thématiques sur des sujets sensibles, comme la protection des captages et la santé, le risque sécheresse, l'évolution des flux de nitrates, la protection des zones humides. Les nombreuses réunions de concertation ont contribué à bâtir et faire évoluer le projet, notamment en trouvant des points de compromis sur les sujets les plus sensibles, même si ces compromis ne peuvent satisfaire totalement les différentes parties, certaines considérant par exemple le projet de SDAGE trop prescriptif, tandis que d'autres l'auraient souhaité plus ambitieux et précis.

Les cinq orientations fondamentales du SDAGE

Les cinq orientations fondamentales reprennent les enjeux issus de l'état des lieux du bassin 2019 :

- **l'amélioration de l'hydromorphologie** (rivières et zones humides), qui constitue le premier risque de dégradation des cours d'eau,
- **la diminution des pollutions diffuses** (majoritairement nitrates et pesticides), qui constituent le 2e facteur de dégradation, et en particulier la protection des aires de captages d'eau potable,
- **la diminution des rejets polluants** avec en particulier la gestion du temps de pluie, qui reste un enjeu important ;
- **une meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs,** qu'il s'agisse des sécheresses ou des inondations,
- **la protection du littoral** en termes de qualité des eaux et vis-à-vis de la montée du niveau marin.

Une feuille de route innovante

Dans le contexte du plan de relance post-covid, le SDAGE contribue à accroître la résilience du bassin et à améliorer la santé environnementale de sa population. Il vise en effet à préparer le territoire et sa population aux futures crises sanitaires, climatiques ou alimentaires.

Par ailleurs il constitue un outil de développement économique pour le bassin, par l'investissement, l'innovation, l'accroissement de la demande et les nouvelles filières de production qu'il incite à mettre en place.

Le SDAGE 2022-2027, un document ambitieux

Le changement climatique, l'accroissement de la population, le développement de l'activité économique exigent de mener des actions volontaristes pour conserver, et même améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines. Le projet de SDAGE précise les voies de développement et d'aménagement du territoire qui permettent de se préparer aux évolutions en cours.

À titre d'exemple :

- **compenser la destruction des zones humides** par des reconstitutions à hauteur de 150 à 200 % de la surface détruite,
- **inciter les collectivités** à travailler en étroite collaboration avec les exploitants agricoles pour mieux protéger les captages d'alimentation en eau potable et développer l'agriculture biologique et à bas niveaux d'intrants,
- **pour permettre l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette des sols en France »,** compenser toute nouvelle surface imperméabilisée à hauteur de 100 à 150 %, de surfaces désimperméabilisées,
- **anticiper les tensions à venir** sur les quantités d'eau disponibles, en l'économisant et en définissant dès maintenant les modalités de partages entre les usages,
- **diminuer les flux d'azote** apportés à la mer par les fleuves, dont la Seine bien sûr, pour réduire les échouages d'algues sur le littoral, ce qui implique une mobilisation sur tout le territoire du bassin.

Le programme de mesures (PDM)

Le programme de mesures (PDM) présente les actions nécessaires pour atteindre l'objectif propre à chaque masse d'eau défini par le SDAGE : 52% visent le bon état écologique tandis que 48 % d'entre elles font l'objet d'objectifs moins stricts à 2027, mais sont dotées de mesures permettant l'atteinte probable du bon état à des horizons proches (2033 ou 2039).

Atteindre ces objectifs représente un effort financier important pour l'ensemble des acteurs du bassin, qui permet cependant d'améliorer la résilience du territoire par rapport aux crises sanitaires et climatiques.

Pour le cycle 2022-2027, le coût d'investissement pour atteindre l'objectif de 52 % de masses d'eau en bon état écologique, ainsi que 32 % de bon état chimique des masses d'eau souterraines, est estimé à environ 6,2 milliards d'euros. Ce coût est proche du rythme financier actuel et réalisable sur le plan technique par rapport au rythme actuel de réalisations.

Sarah FEUILLETTE

Chef du service Planification Evaluation & Prospective
Direction Connaissance & Planification
à l'agence de l'eau

« Le souhait était de « repartir d'une feuille blanche » plutôt que d'actualiser le SDAGE à la marge. Nous avons collectivement essayé de coller le plus possible aux enjeux mis en exergue par l'état des lieux 2019 et d'intenses discussions ont eu lieu entre les membres du comité de bassin sur les sujets les plus sensibles lors des nombreuses réunions organisées. J'espère que ce document conservera son niveau d'ambition et permettra de faire avancer la politique de l'eau du bassin ! ».

La participation du public et la consultation des assemblées sur le SDAGE et le PDM

Le public est consulté sur les projets de SDAGE et de programme de mesures entre le 1er mars et le 1er septembre 2021 via le site internet de l'agence de l'eau. Un poste informatique est également mis à disposition au siège de l'agence de l'eau ainsi qu'une version papier des documents.

La restitution de la participation du public, des avis des assemblées et leur prise en compte dans les documents seront présentées au comité de bassin au cours du second semestre 2021.

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin Seine-Normandie - Décembre 2020

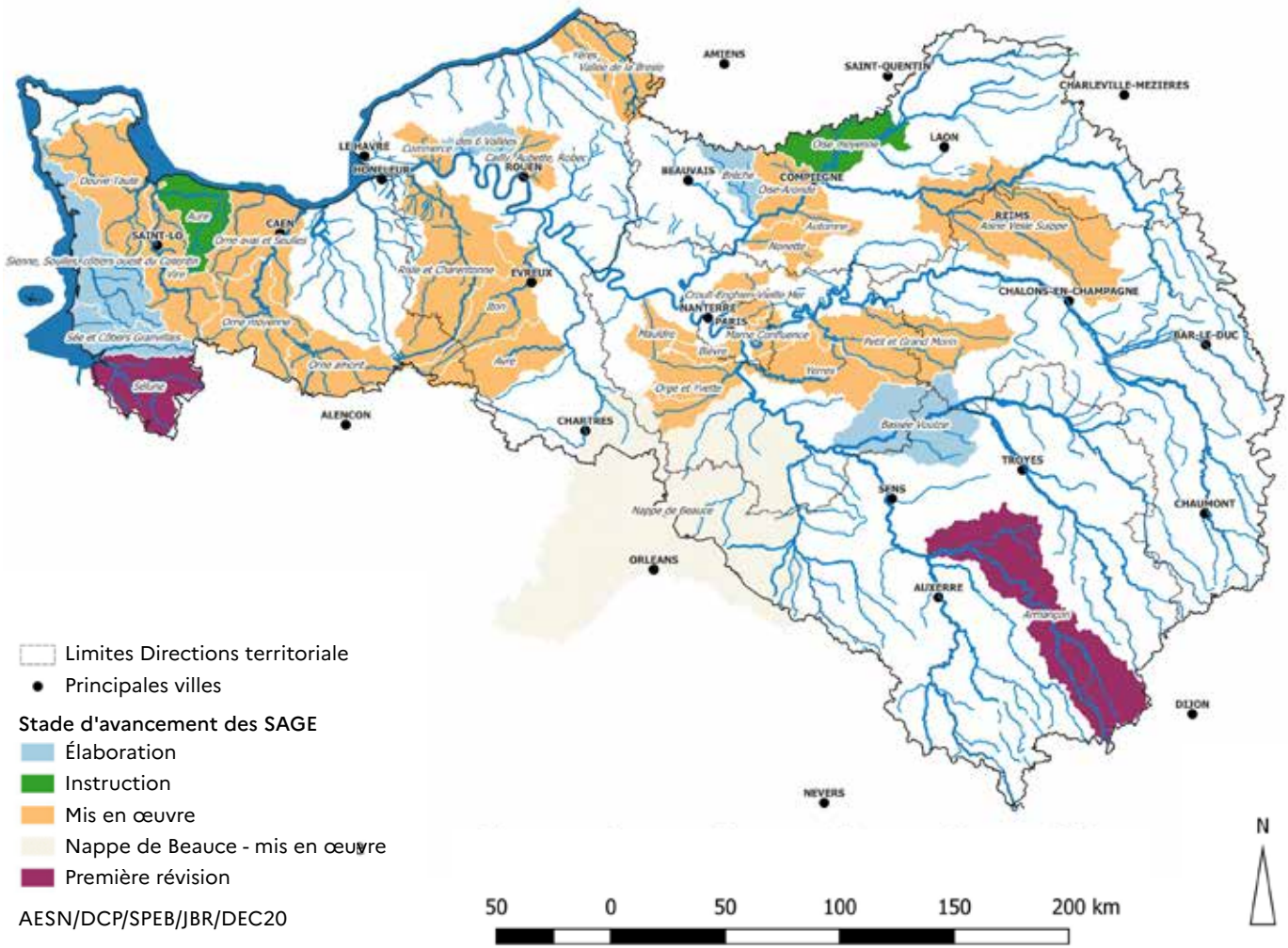

Accompagner la déclinaison locale des orientations du SDAGE

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) définissent les règles locales d'application des principes du SDAGE, à l'échelle d'un petit groupe de bassins versants. Ils fixent ainsi des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau à l'échelle locale.

Établis par une commission locale de l'eau (CLE), constituée d'acteurs du territoire (usagers, élus, État), les SAGE sont approuvés par le comité de bassin puis font l'objet d'un arrêté préfectoral.

Fin 2020, une surface d'environ 39 % du bassin (SAGE Nappe de Beauce compris) est couverte par 33 démarches de SAGE (hors SAGE Nappe de Beauce, commun avec le bassin Loire Bretagne) : 24 SAGE approuvés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral), 2 SAGE en révision, 5 SAGE en élaboration et 2 SAGE en instruction.

Chiffres

Objectif du SDAGE à l'horizon 2027 :

52 %
de cours d'eau
en bon état écologique
ou en bon potentiel

32 %
des eaux souterraines
en bon état chimique

POINT DE VUE

Une action régionale qui prend en compte les impacts du changement climatique

Le GIEC normand est inspiré du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) créé en 1988 et qui regroupe 195 États. Il a pour objectif de permettre à la Région Normandie, aux élus et aux acteurs du territoire d'intégrer les impacts du changement climatique dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

« La crise sanitaire planétaire que nous traversons a participé à la compréhension qu'un risque peut concerner tout le monde, y compris la Normandie. Je suis convaincue que la recherche de la résilience territoriale aux risques naturels et l'adaptation nécessaire de nos activités rendront la population actrice et responsable du devenir de la région où elle vit.» souligne Nadine Tournaille, responsable de la Mission Développement Durable, à la Région Normandie.

La phase d'appropriation des résultats par les politiques pourra démarrer en 2021.

L'agence de l'eau sera sollicitée pour soutenir des programmes d'actions en rapport avec l'eau.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Face à la crise sanitaire, l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations est un défi important. Ci-dessus, séance de sensibilisation à la gestion intégrée de l'eau (GIRE) dans le bassin versant de l'Ouémé, au Bénin, en mars 2020.

MOBILISATION AUPRÈS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Face à la crise sanitaire due à la Covid-19, l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations est un défi important. En 2020, l'agence de l'eau a ainsi renouvelé son engagement à accompagner les opérateurs de l'eau, les décideurs politiques des pays sous régime d'aide dans leur quête de solutions à la crise de l'eau et de l'assainissement.

21 projets de solidarité internationale ont été accompagnés techniquement et financièrement par l'agence de l'eau, représentant un montant total de subventions de plus de 4 M€.

L'agence de l'eau a assuré des missions d'appui technique notamment au Bénin.

L'agence de l'eau, très active en Afrique Subsaharienne

Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

En 2020, plus de la moitié des projets concerne la mise en œuvre de services d'eau potable et d'assainissement, dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Parallèlement, l'agence de l'eau a poursuivi son soutien à la plate-forme d'informations, d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso et a financé une étude diagnostic pour la constitution d'un réseau similaire au Bénin et au Togo.

En Afrique, 320 millions de personnes n'ont toujours pas accès à de l'eau potable répondant aux normes d'hygiène de base et 695 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats.

Ouvrage d'accès à l'eau potable financé par l'agence de l'eau Seine-Normandie au Burkina Faso.

Un appui technique et institutionnel pour la gestion de l'eau

Au Bénin, dans le cadre du projet porté par le consortium Centre International de Développement et de Recherche (CIDR-Pamiga), Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement Local (CREDEL) et Africa Green, une mission d'appui technique de l'agence de l'eau a permis de partager les compétences autour des thématiques suivantes : la gouvernance locale, les principes et techniques de lutte contre l'érosion et le ruissellement, dont les solutions fondées sur la nature, la gestion des risques inondation et les mécanismes de financement. Fin 2020, c'est près de 50 % des mesures de lutte contre l'érosion des sols qui ont été réalisées sur le bassin versant de l'Ouémé.

Au Burkina Faso, l'Agence de l'eau du Mouhoun, partenaire institutionnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie a pu disposer des outils et des compétences pour mener à bien le processus d'élaboration et de mise en oeuvre du premier SAGE prioritaire du Burkina Faso, le SAGE Samendéni-Sourou. L'agence de l'eau Seine-Normandie s'est engagée dans la 4e phase de ce partenariat.

Au Sénégal, le projet d'appui à la Gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) mis en œuvre par l'OiEau auprès de la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) du ministère de l'Eau et de l'Assainissement sénégalais s'est poursuivi. La première assemblée de bassin a permis de réunir les acteurs de l'eau de la sous Unité de Gestion et de Planification de la Somone pour partager avec eux les grands enjeux liés à la ressource et acter la création d'un cadre de gouvernance local. Il s'agissait d'un moment décisif pour l'installation du Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau (SCGPE) de la Somone.

Au Benin, deux exemples de travaux de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement par des solutions fondées sur la nature (photo ci-dessus : diguettes sur courbes de niveau à Zogbodomey ; photo ci-dessous : sillons en travers de la pente).

« 100 projets Eau et Climat pour l'Afrique »

L'opération « 100 projets Eau et Climat pour l'Afrique » a pour objectif de faire émerger des travaux d'étude et de recherche ainsi que de nouvelles infrastructures pouvant être mises en œuvre auprès de 30 pays africains. Deux projets « Eau et Climat » portés par l'office international de l'eau (OIEau) ont été définis.

Au Burkina Faso, le projet présenté par l'agence de l'eau du Mouhoun vise au renforcement de la sécurité en eau et au développement des sous-bassins du Kou et du Plandi dans un contexte d'adaptation aux effets du changement climatique.

Au Sénégal, dans le sous bassin de la Somone, le projet consiste à améliorer l'écoulement des eaux de surface et les effets de chasses sédimentaires, ainsi que la protection de la mangrove et de sa biodiversité.

Enfin, l'agence de l'eau a accordé son soutien technique et financier pour une autre incubation d'un projet « Eau et Climat », au Niger, dans le sous bassin du Dallol Maouri.

Favoriser la coopération sud-sud autour de la gestion intégrée des ressources en eau

En 2020, l'agence de l'eau a engagé une réflexion avec l'institut d'études politiques de Toulouse et deux opérateurs de développement, le GRET-Professionnels du Développement solidaire et le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR-Pamiga) sur la gestion intégrée des ressources en eau et les conditions de mise en œuvre de politiques de protection des ressources en eau. Les retours d'expériences croisés au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal, permettront d'identifier les différentes contraintes et les leviers pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre à l'échelle locale d'une gestion concertée des ressources en eau dans ces trois pays.

Renforcer les compétences de l'agence de l'eau

L'organisation non gouvernementale (ONG) Inter Aide a fait part de ses retours d'expérience en matière de maintenance et d'exploitation des infrastructures d'accès à l'eau concernant les différents modèles mis en œuvre en Éthiopie et à Madagascar pour les réseaux d'adduction gravitaire, ou au Malawi, en Sierra Léone et au Mozambique pour la gestion des pompes manuelles équipant les puits ou forages. Les principes communs qui régissent la constitution des services de maintenance ont été partagés.

Chiffres

21 projets
ont bénéficié de l'appui technique et financier de l'agence de l'eau, représentant un montant global de
4 M€

16 projets
ont concerné la mise en œuvre de services d'eau potable et d'assainissement

LA SENSIBILISATION

En 2020, 1886 classes d'eau ont été programmées. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain.

COMMUNIQUER POUR MOBILISER

L'agence de l'eau s'est adaptée au contexte sanitaire exceptionnel via une communication réactive en direction de la presse et sur les réseaux sociaux, afin de démultiplier les messages destinés aux partenaires et maîtres d'ouvrage au sujet de l'adoption des mesures d'urgence puis du plan de reprise mis en œuvre par l'agence de l'eau.

Le dialogue avec les acteurs territoriaux

Cinq forums territoriaux ont réuni les acteurs locaux, en distanciel. Ces réunions ont permis de présenter le plan de relance et les mesures d'urgence mis en place par l'agence de l'eau pour aider les acteurs de l'eau à faire face à la crise sanitaire. Le nombre de participants est similaire à celui des années précédentes (de l'ordre de 600). Cette nouvelle organisation donne la possibilité de revoir les forums en replay.

L'agence de l'eau a organisé un colloque 100 % dématérialisé sur « Eau potable & économie agricole : les nouveaux outils pour protéger nos ressources ». Cette journée a permis aux 500 participants d'interagir grâce à des tables rondes sur la stratégie foncière de protection des captages, le développement des circuits courts et les filières à bas niveau d'intrants ou les paiements pour services environnementaux (PSE).

Courant 2020, ont été lancés d'une part, l'appel à projets pour développer les filières agricoles à bas niveau d'intrants, d'autre part l'appel à projets innovation pour la gestion de l'eau, volet « Transition numérique et économie circulaire ». Ils s'inscrivent dans les priorités du 11e programme de l'agence de l'eau et celles des assises nationales de l'eau du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les premiers résultats du dispositif Paiement pour Service Environnementaux (PSE) a été présenté au salon de l'agriculture, lors d'un échange avec la presse, les agriculteurs et la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique.

Promouvoir les bonnes pratiques

La campagne de communication *#ilslontfaitpourquoipasvous* présente en vidéo des témoignages d'acteurs locaux qui mènent des actions d'adaptation au changement climatique. En 2020, la campagne s'est enrichie de 14 retours d'expérience avec une séquence sur la biodiversité, la protection de la ressource en eau et l'agriculture. Cela complète la première série consacrée à l'eau, l'industrie et le changement climatique. Diffusés sur la chaîne youtube et dans les réseaux sociaux, certains films obtiennent les scores de visionnage de 400 personnes en quelques jours.

La stratégie d'adaptation au changement climatique signée par 514 organismes publics ou privés signataires, est valorisée au travers de témoignages mensuels, les « 8 du mois » (en référence à l'adoption à l'unanimité de la stratégie d'adaptation au changement climatique par le comité de bassin le 8 décembre 2016) diffusés dans les réseaux sociaux et auprès des partenaires de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau a également communiqué via la presse sur la signature des contrats de territoire « Eau & Climat » (CETEC), soulignant ainsi l'engagement des acteurs du bassin sur cette dynamique.

Signature du contrat avec l'association Partenariat pour l'Excellence de la filière des écoentreprises de France (PEXE).

La campagne nationale des agences de l'eau « En immersion », s'est adaptée à la crise sanitaire avec une séquence spéciale lors du confinement intitulée « En immersion à la maison ». Des thématiques mensuelles sont traitées de façon pédagogique, des actions soutenues par les agences de l'eau, des chiffres clés sont présentés. Plusieurs films « spot » ont porté sur l'eau et le développement économique, les poissons migrateurs ou la restauration des rivières, l'innovation. Durant sa durée (2 ans), cette campagne a connu un essor avec plus de 15,3 millions de personnes ayant vu une publication de la page Facebook, notamment à l'occasion de la thématique innovation en 2020.

La mobilisation des acteurs, à travers les actions éducatives

Les actions éducatives financées par l'agence de l'eau visent à engager les citoyens, les élus et les professionnels dans des actions de protection de l'eau. Elles sont destinées à mobiliser les acteurs locaux afin de participer aux changements de comportement. L'agence de l'eau a mis en ligne sur son site internet une plateforme de ressources permettant de mettre en œuvre une pédagogie active et ainsi d'impliquer davantage les publics.

En 2020, 1886 classes d'eau ont été programmées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures non scolaires du bassin Seine-Normandie. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective. En raison du confinement, un certain nombre de ces classes d'eau a été reporté sur l'année scolaire 2020-2021.

29 partenariats éducatifs ont émergé, représentant un montant total de 794 932 €. Il s'agit essentiellement d'ateliers participatifs (classes d'eau pour élus, agriculteurs et entreprises), d'animations pédagogiques, de parcours de formation et d'outils pédagogiques.

Propriétaire de la marque « Récid'Eau », l'agence de l'eau a mis en place une nouvelle offre de partenariat éducatif sur les enjeux de l'eau. Ce partenariat encourage la mobilisation des acteurs locaux sur un territoire donné et la valorisation d'actions concrètes menées sur le terrain.

RÉCID'EAU

Chiffres

10 600
personnes
en moyenne par mois consultent le site internet de l'agence de l'eau (30 000 pages vues)

4 634
abonnés
à Linkedin contre 2 388 en décembre 2019

3 164
abonnés au compte Twitter dont une majorité de syndicats locaux, de collectivités et d'élus et une communauté de journalistes et d'influenceurs

1 886
classes d'eau
programmées

LA CONNAISSANCE

Chaque année l'agence de l'eau collecte et conserve les données de qualité des rivières, des nappes d'eau souterraines, des eaux littorales.

CONNAÎTRE POUR AGIR

L'agence de l'eau assure la surveillance des milieux aquatiques chaque année. Elle collecte et conserve ainsi des données de qualité des rivières, des nappes souterraines, des eaux littorales qui lui permettent de connaître l'évolution de la qualité des milieux aquatiques du bassin. Un état des lieux complet est dressé tous les six ans à partir de ces données.

Rappel de l'état des lieux 2019

Sur les cours d'eau et canaux : 1651 masses d'eau superficielles dont 32 % sont en bon ou très bon état écologique.
Sur le littoral : 13 des 19 masses d'eau côtières sont en bon ou très bon état écologique. Les estuaires sont en état écologique moyen à mauvais.
Sur les eaux souterraines : 30 % des masses d'eau sont en bon état chimique.

État écologique des eaux superficielles du bassin selon les règles d'évaluation de 2019

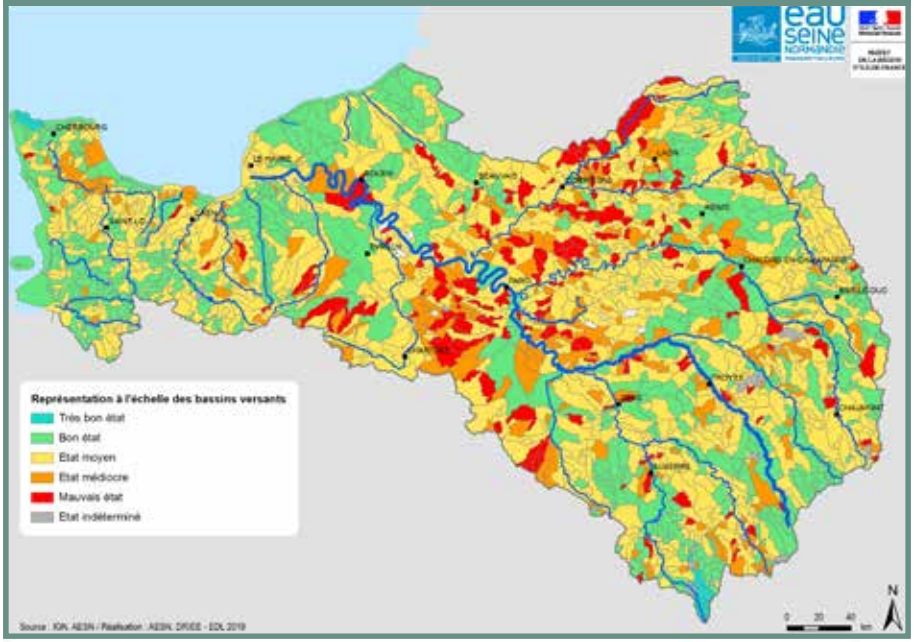

Chiffres

6,2 millions
de données
sur l'eau acquises

1775
stations de mesure
de la qualité ont fait l'objet
de prélèvements pour
1 320 substances analysées

Informer le public

L'agence de l'eau met à disposition du public les données brutes de surveillance sur l'eau via différents outils :

Eaux de surface continentales :
naiades.eaufrance.fr

Eaux souterraines :
www.ades.eaufrance.fr

Eaux littorales :
https://wwz.ifremer.fr/quadrige2_support/
https://wwz.ifremer.fr/surval

État des lieux de la qualité des eaux du bassin 2019 :
https://geo.eau-seine-normandie.fr

L'application pour ordiphone « Qualité des rivières » est mise à jour chaque année.

Bilan de la qualité des eaux en 2020

En 2020, l'agence de l'eau a acquis et bancarisé environ 6 millions de données de surveillance de la qualité de l'eau. 66 % de ces données servent à la surveillance des cours d'eau, 32 % à celle des nappes souterraines et 2 % à celle des plans d'eau et du littoral.

Les cours d'eau

On observe une tendance à l'amélioration concernant le nombre de stations de mesure présentant un bon état des eaux de surface et une constance de celles présentant une qualité dégradée malgré l'année 2019 marquée par les évènements accidentels de l'incendie des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique, la station d'Achères et de Notre Dame de Paris.

Évolution de l'État Écologique des cours d'eau du bassin Seine-Normandie
État calculé aux stations de mesures RCS

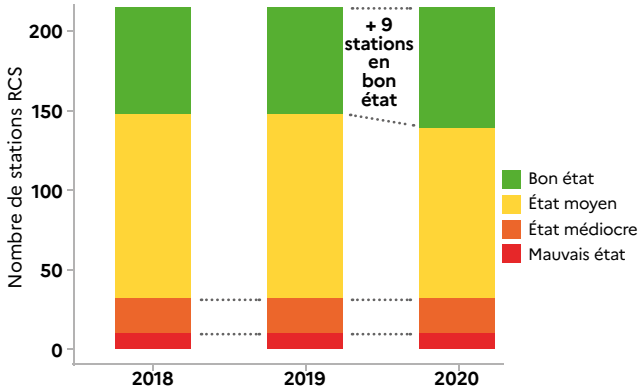

Les eaux souterraines

L'eau potable du bassin provient à 48 % des eaux souterraines.
Les trop fortes concentrations en nitrates conduisent à des abandons de captages d'alimentation en eau potable. Ce phénomène affecte tout le bassin : 220 captages ont été fermés entre 2010 et 2019. Ils étaient 136 dans la décennie précédente : une accélération du processus semble se dessiner.

Abandon de captages pour l'alimentation en eau potable au motif d'une problématique nitrates

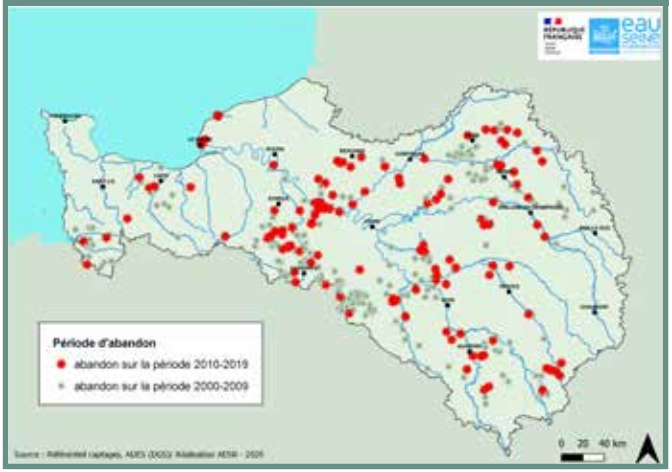

Les eaux littorales : les échouages d'algues

Avec les conditions climatiques, les apports excédentaires en azote sont les principaux responsables des échouages de macro-algues vertes en baie de Seine.
On note des écarts entre les échouages importants observés en 2019 et une situation plus classique en 2020 avec des proportions moins importantes d'algues vertes et des échouages plus importants en fin de saison. Une tendance à l'augmentation est notable sur le site de Courseulles-sur-Mer.

Anne-Sophie ALLONIER-FERNANDES
Chargée de mission Eau, Santé et Recherche
Direction de la Connaissance et de la Planification
à l'agence de l'eau

« L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques, ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet (Obépine) dans les eaux usées, témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale. »

L'acquisition des connaissances

L'agence de l'eau soutient quatre grands programmes de recherche :

→ le PIREN-Seine, sur le fonctionnement du bassin de la Seine et les interactions avec la société humaine qui l'habite, à travers le prisme de l'eau ;

→ OPUR, sur le transfert et la gestion des flux d'eau et de contaminants dans les eaux urbaines ;

→ le GIP Seine-aval sur le fonctionnement de l'estuaire de la Seine, milieu complexe et soumis à des pressions humaines croissantes ;

→ le programme de recherche en accompagnement à l'effacement des deux barrages de la Sélune, pour suivre et comprendre la dynamique des écosystèmes suite à ces modifications majeures du milieu.

Les trois premiers programmes sont réunis au sein de la Zone-atelier Seine dont l'objectif général est de développer une vision d'ensemble et d'anticiper les défis à relever dans le fonctionnement du bassin, hydro-écosystème complexe.

Les eaux usées : un indicateur privilégié dans une stratégie de lutte intégrée contre la CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau accompagne financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche « Obépine », en complément du réseau national.

POINT DE VUE

Fabien ESCULIER
Chercheur, travaille à la valorisation de l'urine dans le cadre du programme OCAPI
(Organisation des cycles Carbone, Azote et Phosphore dans les territoires)

Quand l'urine devient une ressource

« L'urine est un liquide salubre très concentré en nutriments variés. Elle est une ressource et un engrais naturel dont on aurait tort de se priver. Modifier les modes de productions agricoles et séparer l'urine à la source pourraient permettre une gestion soutenable du système alimentation/excrétion. L'objectif est de proposer des toilettes à séparation d'urine dans les nouveaux habitats, avec par exemple un système de récupération au pied des immeubles. Sur l'existant, des systèmes de traitement intégrés à la toilette sont une voie intéressante en cours de développement. »

Ce programme, bénéficie de l'appui du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'agence de l'eau qui subventionne jusqu'à 80% les projets de séparation à la source de l'urine.

LES MOYENS

Le personnel de l'agence de l'eau s'est mobilisé, dans un contexte sanitaire exceptionnel, pour répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage. Grâce à l'engagement de chacun, l'agence de l'eau a pris sa part dans le soutien économique aux collectivités, aux activités industrielles et agricoles comme aux associations.

ADAPTER LES MOYENS DE L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement. Deux réalisations majeures ont marqué l'année 2020 : l'anticipation de l'agence de l'eau par rapport à la crise sanitaire et la création de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau.

Une réponse adaptée aux conditions exceptionnelles liées à la crise sanitaire

Tous les agents aux missions télétravaillables (une très large majorité) ont été équipés, dès le mois de mars, afin de pouvoir assurer leurs missions intégralement à distance. Un retour d'expérience organisé durant l'été 2020 a permis d'identifier les points forts de la gestion de crise ainsi que les améliorations souhaitables, qui ont été prises en compte dans les phases suivantes de la crise.

EFFECTIFS PHYSIQUES AU 31/12/2020
(PERMANENTS ET NON PERMANENTS)
388 PERSONNES

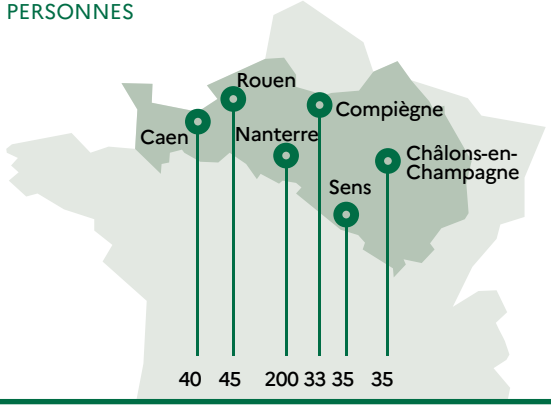

Le plan d'actions de mutualisations inter-agences

Outre la création de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau, l'agence de l'eau Seine-Normandie pilote deux autres chantiers dont l'état d'avancement est conforme au calendrier fixé :

→ **Le groupement comptable**
Le regroupement comptable des six agences de l'eau se fera de façon progressive. Un premier groupement est effectif depuis le 1er janvier 2021 entre les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie, après approbation par les deux conseils d'administration de la convention établissant ce groupement.

→ **Les audits croisés**
Le principe de retours d'expérience croisés entre agences de l'eau, décidé en 2019, permet d'offrir un cadre à des échanges de bonnes pratiques entre agences. En 2020, un premier chantier a associé les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne autour des modalités de contractualisation avec les maîtres d'ouvrage.

La politique de responsabilité sociale et environnementale

La politique de responsabilité sociale et environnementale est formalisée depuis 2018. À ce titre, l'agence de l'eau a adopté en 2020 un plan de mobilité pour son site de Nanterre, dans la continuité de l'adoption du plan carbone 2019-2021.

Le déploiement du projet d'établissement de l'agence de l'eau

Le projet d'établissement de l'agence de l'eau, validé en septembre 2016, a guidé l'adaptation et la modernisation de l'agence, selon les huit axes suivants :

AXE 1

Adapter l'organisation de l'agence de l'eau aux évolutions de ses missions et à celles de son environnement

L'agence de l'eau a poursuivi en 2020 la réorganisation de ses directions, avec celle de la direction territoriale Seine-aval, afin d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement, s'adapter à l'évolution de ses missions et du contexte institutionnel et permettre une meilleure résilience face aux importantes réductions d'effectifs. Dans cet esprit, les mutualisations des directions territoriales et maritimes Seine-Aval et Bocages Normands se sont renforcées, notamment en matière de gestion budgétaire, des achats et de la logistique.
Au siège, a été engagée, fin 2020, la réorganisation de la fonction budgétaire pour répondre notamment aux fragilités identifiées lors de la mise en place du contrôle interne budgétaire.

AXE 2

Conforter les compétences des agents et les adapter à l'évolution des activités et de leurs conditions d'exercice

En 2020, 791 journées stagiaires ont été conduites, ce qui représente 3,1 jours de formation par agent formé. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'agence de l'eau a adapté sa mission de formation : acquisition de licences Zoom permettant des réunions et des formations à distance, développement du e-learning et organisation de webinars.

AXE 3

Donner aux managers les moyens d'atteindre leurs objectifs et de répondre aux besoins d'accompagnement et de développement professionnel des agents

L'agence de l'eau poursuit sa politique de coachings individuels ainsi que la mise en place d'ateliers participatifs pour les managers. Des formations systématiques au management et au télétravail ont été intégrées au nouveau plan qualité de vie au travail élaboré en 2020.

AXE 4

Renforcer la contribution des réseaux au développement professionnel des agents

L'organisation et le fonctionnement des « réseaux métier » de l'agence de l'eau ont fait l'objet d'un examen et d'une refonte en 2020.
Les actions engagées en 2019 ont été poursuivies notamment l'adaptation à l'outil ARAMIS des agents du réseau « redevances et primes ».

AXE 5

Faire reposer la communication interne sur l'information et sur le débat, et la communication externe sur l'expertise et la pédagogie

Au bulletin d'information interne (« Intramel'eau »), est adossée une lettre d'information ciblée « Flash Infos » (outil RIVAGE, projet immobilier). Le livret d'accueil a été remanié. Des rendez-vous ont été proposés au personnel : les « cafés de l'information ».
Des opérations d'information sur le programme « Eau & Climat » et sur des thèmes spécifiques ont été organisées sur sites ou par visioconférences (véhicules électriques, mobilité et vélo, projet immobilier, achats durables, connaissance, etc.).
Les agents sont également informés des campagnes de communication externes, afin de pouvoir en être le relais dans leur réseau.
Du fait de la crise sanitaire, la journée de l'agence de l'eau, prévue en présentiel, a in fine été maintenue et a regroupé 350 agents connectés. Parallèlement, une action spécifique a été mise en place : la diffusion de 8 numéros « spécial confinement ».

AXE 6

Optimiser les possibilités d'évolution professionnelle, de mobilité et de carrière des agents

La possibilité de recourir à nouveau à des recrutements de contractuels relevant du décret de 2007, instaurant un « quasi-statut » des agences de l'eau, a modifié la gestion des ressources humaines.
L'année 2020 a été la dernière permettant l'accès au concours dit de « déprécarisation ». Les candidats ont été accompagnés : 4 d'entre eux ont réussi le concours.
Par ailleurs, 5 bilans de compétences ont été entrepris, 2 agents ont mobilisé leur compte personnel de formation (CPF) et 3 agents ont été accompagnés dans leurs projets d'évolution professionnelle.

AXE 7

Mettre l'informatique et les systèmes d'information au cœur des métiers et des performances de l'agence

À la suite du rapport de préfiguration et des chantiers menés en 2019-2020, la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) a vu le jour le 1er septembre 2020, à l'issue de travaux préparatoires menés avec les services du ministère de la Transition écologique et solidaire, les organisations syndicales et les agents concernés.
L'activité de l'année 2020 a été particulièrement chargée avec la poursuite des projets lancés et le démarrage de la nouvelle DSIUN dans un contexte de crise sanitaire nécessitant de gérer les conséquences informatiques induites.
La phase de transition permettant à chaque agent de prendre en charge ses nouvelles fonctions, a débuté en septembre et se poursuit en 2021. Une étude QVT-RPS, qui sera déployée en 2021 auprès de l'ensemble des agents de la DSIUN, a été préparée en 2020.

AXE 8

Moderniser le cadre et les conditions de travail

L'agence a fait réaliser en janvier 2020 une enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS), la précédente datant de 2015. Les agents se sont fortement impliqués, avec un taux de participation de 78 %. Les résultats de l'enquête appellent à la vigilance : des risques majeurs ou élevés ont été détectés pour les dimensions « charge mentale », « charge et rythme de travail » et « insécurité de la situation de travail ».
Suite à cette enquête, l'agence de l'eau a élaboré, en concertation avec les représentants du personnel, son nouveau plan QVT-RPS 2021-2024, adopté en comité hygiène sécurité et conditions de travail en octobre 2020. Le déploiement de ce plan a débuté dès décembre 2020.
Les formations RPS ont fait l'objet de 6 sessions organisées pour les agents et 2 sessions pour les managers.

Thierry ALBARIC

Délégué à la Transformation Numérique
Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques

« Le 1er septembre 2020, la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques (DSIUN) commune aux 6 agences de l'eau est créée. L'enjeu pour chacun est de s'approprier ses nouvelles missions tout en maintenant en conditions opérationnelles les 350 applications quotidiennement utilisées, et en restant à l'écoute des besoins de tous. Un défi que nous sommes prêts à relever ! »

Chiffres

3,1
est le nombre de jours de formation moyen par agent formé

78 %
des agents impliqués dans l'enquête sur les RPS

350
agents connectés lors de la journée de l'agence de l'eau qui s'est tenue durant le confinement

Un dialogue social particulièrement actif

Le dialogue social a pris la forme de réunions des instances consultatives formelles mais aussi informelles, du fait de la situation sanitaire. Dans ce cadre, des points d'échange entre la direction et les représentants du personnel se sont tenus chaque semaine pendant les périodes de confinement et toutes les deux semaines en période de couvre-feu ou presque normale. Ainsi, du 17 mars au 31 décembre 2020, 34 rencontres informelles ont eu lieu.

LE BILAN BUDGÉTAIRE

Maîtriser les dépenses de fonctionnement et de personnel

Les dépenses de fonctionnement courant sont stables entre 2019 et 2020, avec un niveau de décaissement en retrait de 0,2 M€. La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation de nombreuses prestations programmées, notamment de colloques, séminaires et formations. Le budget « déplacements » des agents est en forte baisse, ainsi que les postes liés aux bâtiments (fluides, entretien…) et les frais postaux. Ce contexte particulier a permis à l'agence de redéployer les crédits de fonctionnement non consommés vers le domaine des aides (subventions et avances), dans le respect des règles budgétaires de fongibilité définies par les ministères de tutelle.

Les dépenses de personnel ont été réalisées à hauteur de 29,7 M€. Elles sont stables par rapport au niveau d'exécution de 2019.

Sur ces dépenses - fonctionnement courant et personnel – on note une évolution de – 0,7 % entre 2019 et 2020, restant dans le cadre de stabilité retenu pour les agences de l'eau.

Assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses du programme

Le niveau des recettes perçues (encaissement de redevances) a été piloté afin de rester inférieur à la cible fixée au bassin Seine-Normandie, dans le cadre du plafond de recettes des agences de l'eau (682,1 M€ en 2020).

Le niveau de trésorerie de fin d'année 2020 a, ainsi, pu être maîtrisé. Les restes à payer liés aux interventions représentent au 31 décembre 2020 un encours de 958 M€. À périmètre constant, c'est-à-dire en ne prenant en compte que l'encours lié aux aides engagées jusqu'en 2019, les actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'apurement des restes à payer ont permis à l'agence de l'eau de réduire les restes à payer de 420 M€.

Bilan des aides : 100 % réalisé

Les décaissements en matière d'intervention, qui accusaient un important retard par rapport aux prévisions du budget initial de l'agence jusqu'en octobre, en lien avec la crise sanitaire, ont connu un rattrapage spectaculaire, en toute fin d'année, rendu possible par les mesures d'urgence et le plan de reprise mis en place par l'agence de l'eau au printemps 2020. C'est, in fine, l'intégralité des engagements comme des décaissements prévus en matière d'intervention (représentant 93 % des dépenses de l'agence de l'eau) qui ont été assurés en 2020.

Assurant une gestion de fin d'exercice fine et réactive, l'agence a fait jouer pour cela toutes les possibilités de fongibilité entre enveloppes budgétaires envisageables.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (EN MILLION D'EUROS)

DÉCAISSEMENTS	M€	ENCAISSEMENTS	M€
Interventions	681,45	Produits de redevances	679,94
Personnel	29,66	Autres recettes	2,58
Fonctionnement	17,05		
Investissements	5,62		
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	**733,78**	**TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES**	**682,52**
Paiement des avances	77,62	Remboursement d'avances	141,82
Autres décaissements		Décalage d'opérations de trésorerie	10,66
TOTAL DES DÉPENSES NON BUDGÉTAIRES	**77,62**	**TOTAL DES RECETTES NON BUDGÉTAIRES**	**152,47**
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	**811,41**	**TOTAL DES ENCAISSEMENTS**	**834,99**

L'analyse financière

Le compte de résultat et la capacité d'autofinancement

En 2020, l'agence de l'eau a dégagé un résultat net positif de 7,5 M€, en net recul par rapport à 2019 où ce résultat était de 64 M€. Au 31 décembre 2020, la capacité d'autofinancement de l'établissement est de 1 M€. Après intégration des opérations d'investissement (et notamment des flux nets de prêts, très positifs) le fonds de roulement de l'agence de l'eau augmente de 59 M€ (pour un total à fin 2019 de 322 M€).

Le bilan

Après intégration du résultat 2020, les fonds propres de l'agence de l'eau s'élèvent à 1,46 Md€. Des provisions sont constatées à hauteur de 53 M€. Cet ensemble couvre les investissements nets (1,20 Md€). Le besoin en fonds de roulement est de 139 M€. La trésorerie s'élève donc à 182 M€.

L'amélioration et la maîtrise des activités

Le travail, engagé en 2019, de cartographie des risques budgétaires, de qualification de leur criticité et d'élaboration d'un plan d'actions a été mené à son terme en 2020. Plus largement, l'agence de l'eau a mis en œuvre l'ensemble des priorités qu'elle s'était fixé pour le développement ou l'actualisation des démarches de contrôle interne portant sur la gestion budgétaire, les achats, l'instruction des primes, la liquidation et le paiement des aides et la rémunération des fonctionnaires.

De façon plus générale, l'agence de l'eau est engagée dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise de ses activités, qui repose sur différents dispositifs. Le contrôle interne en fait partie, mais aussi : le système de management de la qualité (dont la certification, centrée sur le processus à fort enjeu des redevances et primes et les processus supports associés, renouvelée en 2020), et la certification des comptes de l'agence (à nouveau sans réserves, en 2020).

ORGANIGRAMME

de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 1er avril 2021

LE SIÈGE À NANTERRE

SERVICE COMMUNICATION
→ Communication externe
Sylvie BRISSOT

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM
Sandrine ROCARD

AGENT COMPTABLE
Stéphane LIARD

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL
Sandrine ROCARD
- → Finances et budget
- → Redevances
- → Systèmes d'information
- → Achats, juridique et logistique
- → Contrôle, qualité et RSE

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Catherine ISSAKIDIS
- → Gestion du personnel
- → Formation
- → Communication interne

DIRECTRICE DU PROGRAMME ET DES INTERVENTIONS
Nathalie EVAIN-BOUSQUET
- → Gestion de la ressource en eau et agriculture
- → Industrie, micropolluants, pluvial et assainissement
- → Programme et instances de bassin

DIRECTEUR DE LA CONNAISSANCE ET DE LA PLANIFICATION
Christophe POUPARD
- → Connaissance des milieux aquatiques
- → Planification, évaluation et prospective
- → Littoral et Mer
- → Santé

LES DIRECTIONS TERRITORIALES

BOCAGES NORMANDS
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
DIRECTRICE PAR INTÉRIM
Sandrine ROCARD

SEINE FRANCILIENNE
NANTERRE
DIRECTEUR
Vincent GRAFFIN

VALLÉES D'OISE
COMPIÈGNE
DIRECTRICE
Pascale MERCIER

SEINE-AVAL
ROUEN
DIRECTRICE
Pascale FAUCHER

SEINE-AMONT
SENS
DIRECTEUR
Francis SCHNEIDER

VALLÉES DE MARNE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
DIRECTEUR
Daniel BEDDELEM

Édité en avril 2021
par l'agence de l'eau Seine-Normandie

© Crédits photographes :
Association Amitié rurale franco éthiopienne ; Greg Lecoeur ; Damien Valente/Terra ;
Thierry Houyel ; AESN/DR ; AESN/A.Belbéoc'h ; AESN/I.Georgiou ; AESN/Y.Gougenheim ;
AESN/A.Gouronnec ; AESN/N.Hannetel ; AESN/M.Loup ; AESN/M.Deshormeaux ;
AESN/M.A.Petit ; AESN/B.Télelain ; AESN/Quatrevingtdouze ; Patrick Dieudonné ;
© Laurent Mignaux / Terra ; Credel ; SMBVR (CENP, H.DESODTS).
Rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie / Réalisation : bigbang

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

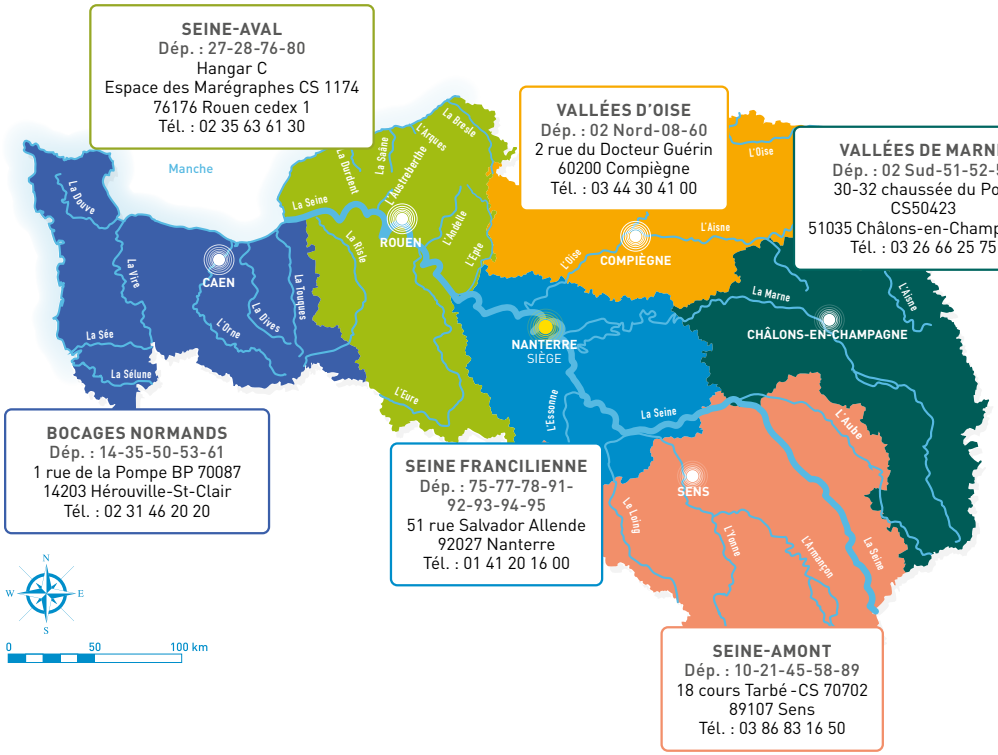

L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.
L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.
5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble donnons vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau-seine-normandie.fr
@seine_normandie

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Liberté Égalité Fraternité

eau seine NORMANDIE
Agence de l'eau
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT